



RAPPORT ANNUEL DU **DELEGATAIRE**

**Service de l'Assainissement
Commune de Longeville sur Mer**

Exercice 2011





Ce document a été :

	Nom et fonction	Date	Visa
Approuvé par		30/04/2012	

Liste de diffusion :

- M. le Maire de Longeville sur Mer (courriel)
- PPS Collectivité (courriel)
- Centre Vendée
- Exploitation Sud Ouest

1	PREAMBULE	5
2	LA SYNTHÈSE DE L'EXERCICE.....	6
2.1	LES CHIFFRES CLES	6
2.2	LES FAITS MARQUANTS.....	6
3	NOS PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION	8
4	LES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	9
4.1	LES INDICATEURS DU « RAPPORT DU MAIRE »	10
5	L'ORGANISATION DE SAUR	12
5.1	PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ	12
5.2	IMPLANTATION GÉOGRAPHIQUE.....	13
5.3	LE PERSONNEL	16
5.4	LES MOYENS.....	17
5.5	L'ORGANISATION DE L'ASTREINTE	19
5.6	LA DÉMARCHE DE MANAGEMENT	19
6	LE CONTRAT	22
6.1	LE CONTRAT	22
6.2	VIE DU CONTRAT	22
6.3	ENGAGEMENTS À INCIDENCES FINANCIÈRES	22
7	LA GESTION CLIENTÈLE	24
7.1	NOMBRE DE BRANCHEMENTS.....	24
7.2	NOMBRE DE CONTRATS – ABONNÉS.....	24
7.3	LES VOLUMES ASSUJETTIS À L'ASSAINISSEMENT	24
7.4	ÉTAT DES RECLAMATIONS CLIENTS.....	25
7.5	SITE INTERNET SAUR	26
8	LE PATRIMOINE DU SERVICE	27
8.1	LE SCHEMA DE FONCTIONNEMENT	27
8.2	LE RESEAU.....	28
8.3	LES POSTES DE RELEVEMENT.....	28
8.4	LA STATION D'ÉPURATION.....	30
8.5	LA SITUATION DES INSTALLATIONS VIS-A-VIS DE LA RÉGLEMENTATION	31
8.6	LE PATRIMOINE IMMOBILIER	32

	Pages
8.7 LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS AU REGARD DES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET DE SECURITE.....	32
8.8 LES BIENS DE REPRISE	32
9 BILAN DE L'ACTIVITE.....	33
9.1 LE TRANSPORT DES EFFLUENTS	33
9.2 LE TRAITEMENT.....	34
9.3 BOUES ET SOUS-PRODUITS	40
9.4 L'ENERGIE ELECTRIQUE.....	40
9.5 LES PRODUITS DE TRAITEMENT.....	41
10 LA QUALITE DU PRODUIT	42
10.1 SYNTHESE DE LA CONFORMITE SUR LA STEP	43
10.2 L'AUTO SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT SUR LA STEP.....	43
10.3 DETAILS DES BILANS JOURNALIERS.....	46
10.4 ANALYSES PONCTUELLES.....	49
11 LES OPERATIONS REALISEES PAR SAUR	50
11.1 MAINTENANCE DU PATRIMOINE	50
11.2 TACHES D'EXPLOITATION.....	53
11.3 GARANTIE POUR CONTINUTE DE SERVICE.....	56
12 COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE)	57
12.1 LE CARE.....	57
12.2 METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE	58
12.3 SPECIMENS DE FACTURES LIES AU DECRET N°2007-675.....	63
13 GLOSSAIRE.....	67
14 ANNEXES	69
14.1 DETAIL DES AUTRES BIENS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION DU SERVICE	69
14.2 DETAIL DES MESURES H2S REALISEES.....	77
14.3 PLANS DETAILLES DU RESEAU	93
14.4 PLAN GENERAL DU RESEAU	94
14.5 DETAIL DU RENOUELEMENT ELECTROMECHANIQUE	95
14.6 LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES	102

1 PREAMBULE

Le décret n°2005-236 du 14 mars 2005, publié au Journal officiel du 18 mars 2005, après avis du Conseil d'Etat, est relatif au Rapport Annuel du Délégué d'un service public local. Le SPDE (Syndicat Professionnel des Entreprises des Services d'Eau, devenu depuis Juillet 2006 la FP2E, Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau) a publié le 31 janvier 2006, une circulaire précisant à ses adhérents le cadre pour la présentation de leurs rapports annuels.

Le décret comprend 3 chapitres :

Le premier traite des données comptables.

Le deuxième concerne l'analyse de la qualité du service par référence aux indicateurs de performance, dont la liste a été publiée dans le décret n°2007-675 du 02 mai 2007 et qui est applicable à compter de l'exercice 2008.

Le troisième concerne les annexes.

Le premier chapitre comprend 8 alinéas.

L'alinéa a) demande l'établissement d'un Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation, le CARE. Le cadre de ce CARE a été élaboré par la FP2E et s'applique pour l'ensemble de ses entreprises adhérentes. Le CARE figure en fin de notre Rapport Annuel du Délégué.

L'alinéa b) précise l'établissement d'une note de présentation des méthodes de calculs économiques annuels et pluriannuels, retenus pour l'établissement du CARE. Les éléments correspondants sont repris à la suite du CARE.

L'alinéa c) traite des variations du patrimoine immobilier de la collectivité, confié au délégué, ou du fait d'un investissement concessif du délégué.

L'alinéa d) concerne les biens nécessaires à l'exploitation du service. On y trouve d'une manière générale les installations de production, de traitement, de distribution. On y trouve également le parc compteur et le détail des branchements. On y trouve enfin le réseau et les différentes installations sur le réseau.

Le détail des biens nécessaires à l'exploitation du service, équipement par équipement, est présenté dans le rapport.

Certains équipements ou certaines installations ne sont plus conformes aux normes environnementales ou aux normes de sécurité en vigueur et des mises en conformité doivent être opérées. Ces non-conformités sont identifiées et présentées dans le rapport.

L'alinéa e) concerne les travaux réalisés dans le cadre de programme contractuel de renouvellement ou de fonds contractuel de renouvellement. Il concerne également les programmes de premier investissement, c'est-à-dire, les éventuels engagements pris par le délégué à l'origine du contrat.

La méthode de calcul utilisée pour calculer la charge financière associée à ces fonds et à ces programmes est présentée.

L'alinéa f) fait référence aux travaux réalisés dans le cadre d'une garantie de renouvellement.

L'alinéa g) demande le détail des biens de retour et des biens de reprise.

Pour les biens de retour, il s'agit des biens qui appartiennent à la collectivité et qui doivent être restitués à la Collectivité à l'issue du contrat. Pour les biens de reprise, il s'agit des biens qui appartiennent à SAUR et qui doivent être vendus à la Collectivité à l'issue du contrat. Les biens de retour et les biens de reprise sont présentés dans le rapport.

L'alinéa h) décrit les engagements à incidence financière, c'est-à-dire les engagements devant être repris à l'échéance du contrat, afin d'assurer une continuité de service. On y trouve notamment les conventions qui peuvent avoir une durée différente du contrat, et certaines règles concernant le personnel du Délégué.

Pour ce qui concerne le troisième chapitre, les différents éléments demandés figurent dans le rapport remis par SAUR. On notera cependant un chapitre concernant les tarifs pratiqués, leur mode de détermination, et leur évolution.

2 LA SYNTHÈSE DE L'EXERCICE

2.1 LES CHIFFRES CLES

	2010	2011	Variation N/N-1
<u>Données techniques</u>			
Linéaire de conduites (en ml)	45 515	45 692	0,39 %
<u>Données clientèles</u>			
Nombre de contrats - abonnés	2 535	2 583	2 %
Volumes assujettis à l'assainissement (en m3) après application des coefficients correcteurs	184 516	192 999	4,60 %
<u>Indicateurs quantitatifs</u>			
Volumes épurés (en m3)	195 140	184 153	-5,63 %
Quantité de boues produites (en tMS)	69	52	-24,64 %
<u>Indicateurs qualitatifs</u>			
Nombre de bilans journaliers d'autosurveillance réalisés	24	24	0,00 %

NB : le nombre d'usagers et le volume assujettis sont arrêtés dans le compte d'affermage

2.2 LES FAITS MARQUANTS

COMMENTAIRE GENERAL

Le diagnostic de l'hydrogène sulfuré réalisé met en évidence des teneurs élevées sur les refoulements des PR de la Pepière et de la Vallée ainsi qu'en entrée de station d'épuration.

Ce gaz généré (H₂S) par la fermentation des eaux usées est toxique pour les personnes et se transforme en acide sulfurique qui corrode les réseaux et les regards de réseau.

Des mesures sont à envisager pour en réduire les effets néfastes sur la durée de vie des réseaux et des ouvrages.

SUR LES OUVRAGES

PR de la plage du Rocher :

- Oct. 2011 : Renouvellement clapet pompe 1

PR rue du Docteur Joussemet :

- Nov. 2011 : Renouvellement de l'armoire de commande automate et télésurveillance avec dupline sur 3 autres postes



SUR LES RÉSEAUX

COMMUNE DE LONGEVILLE-SUR-MER :

- une campagne de contrôle de branchement a été réalisée sur le secteur de la rue Foch,
- Sept.2011 : Un passage caméra a été réalisé rue de la Palonnière (150 ml Ø 200 AC),
- Nov. 2011 : Renouvellement branchement 79 chemin des Rouettes,
- Juin 2011 : Renouvellement branchement 30 route du Bouil

3 NOS PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Installation	Situation actuelle - Problématique	Libellé du projet	Obligation légale	Nature du Risque	Délai	Montant estimatif (k€ HT)
PR Chemin de l'Alouette	Absence de clôture et de portail	L'absence de clôture autour des installations est une négligence reconnue qui engage la responsabilité du contrevenant en cas d'accident, à savoir, la Collectivité (art. 1384 du Code Civil).	-	S	Urgent	
LONGEVILLE-SUR-MER	Réseau Chemin du Grand Fief (2) : Regards de visite inaccessibles	Remise à niveau des regards nécessaire pour permettre l'entretien préventif du réseau et les interventions de désobstruction.	-	QE	Urgent	
LONGEVILLE-SUR-MER	Réseau Rue de l'Océan (9) : Regards de visite inaccessibles	Remise à niveau des regards nécessaire pour permettre l'entretien préventif du réseau et les interventions de désobstruction.	-	QE	Urgent	
LONGEVILLE-SUR-MER	Réseau Rue Pasteur (1) : Regards de visite inaccessibles	Remise à niveau des regards nécessaire pour permettre l'entretien préventif du réseau et les interventions de désobstruction.	-	QE	Urgent	
LONGEVILLE-SUR-MER	Réseau : Forte teneur en H2S	Mesure de limitation de la fermentation dans les réseaux	O	S	Urgent	
PR rue du Docteur Joussemet	Ligne spécialisé très faible (réparation sur le câble)	mise en place de télésurveillance(LIGEPOL) sur PR Route d'angles, PR L'Alouette, PR La Motte Martin.	-		Moyen terme	

Nature du risque :

Q : Qualité

S : Sécurité

E : Environnement



4 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

« A compter de l'exercice 2008, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement (RPQS), dit « rapport du Maire », devra comprendre la publication des indicateurs de performance définis par le décret N°2007-675 et l'arrêté du 02 mai 2007 quels que soient la taille et le mode de gestion du service. Cette nouvelle obligation pour les collectivités va permettre de disposer d'un référentiel d'indicateurs partagé par l'ensemble des parties prenantes et de capitaliser l'information sur la performance des services via le système d'information que l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) est en train de créer au plan national.

Les tableaux présentés ci-dessous recensent d'une part les indicateurs et leurs clefs de consolidation* relatifs à l'exécution des missions qui nous ont été confiées dans le cadre de notre contrat de délégation de service public et d'autre part les données élémentaires pour les indicateurs qui ne sont pas entièrement de notre ressort.

L'ensemble des indicateurs sont définis dans des fiches descriptives disponibles sur le site www.eaudanslaville.fr conformément à la circulaire interministérielle n°12 / DE du 28 avril 2008. Cette circulaire précise également dans son annexe IV les termes utilisés dans ces fiches.

** La clef de consolidation est nécessaire pour calculer l'indicateur à une échelle supérieure à celle du périmètre contractuelle, par exemple dans le cas d'une collectivité avec plusieurs opérateurs. Les clefs de consolidation sont définies dans les fiches descriptives des indicateurs. »*

4.1 LES INDICATEURS DU « RAPPORT DU MAIRE »

"Rapport du Maire" - Décret n° 2007 - 675 et arrêté du 2 mai 2007 - Liste récapitulative des indicateurs

Code fiche	Indicateurs descriptifs des services	Valeur de l'indicateur	Clé de consolidation	Valeur de la clé
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	-	-
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	30,00 t MS	-	-
D204.0	Prix TTC du service d'assainissement collectif au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N+1	3,16 €/m ³	-	-
D204.0	Prix TTC du service d'assainissement collectif au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N	3,06 €/m ³	-	-
Code fiche	Indicateurs de performance	Valeur de l'indicateur	Clé de consolidation	Valeur de la clé
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	30	Linéaire de réseau de collecte eaux usées hors branchement situé à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)	45,690 km
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100,00 %	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées	30,00 t

N.R. : Non Renseigné

Les fiches descriptives des indicateurs sont disponibles sur le site www.eaudeanslaville.fr

26/04/2012

Code fiche descriptive	Indicateurs de performance	Données élémentaires	Valeur des données élémentaires
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Nombre de branchements desservis	2 663
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'assainissement collectif	Montants en euros des abandons de créances	0 €
		Volume facturé	192 999 m3

N.R. : Non Renseigné

Les fiches descriptives des indicateurs sont disponibles sur le site www.eaudanslaville.fr 26/04/2012



5 L'ORGANISATION DE SAUR

5.1 PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SAUR dont le siège est à Saint Quentin en Yvelines assure une couverture nationale du territoire grâce à 6 Directions Régionales et 22 centres opérationnels d'exploitation (dont 2 dans les DOM) qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces centres opérationnels d'exploitation assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

5.2 IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE

CENTRE VENDÉE - DEUX-SÈVRES

Saur est partenaire des collectivités pour la maîtrise du cycle de l'eau et la protection de l'environnement.

EN QUELQUES CHIFFRES

- ▶ 280 000 clients eau potable
- ▶ 200 000 clients assainissement
- ▶ 58 M€ CA
- ▶ 350 collaborateurs

SERVICE CLIENTÈLE 24h/24

Tél : 02 53 59 40 00

● Centre d'exploitation
■ Secteurs d'exploitation

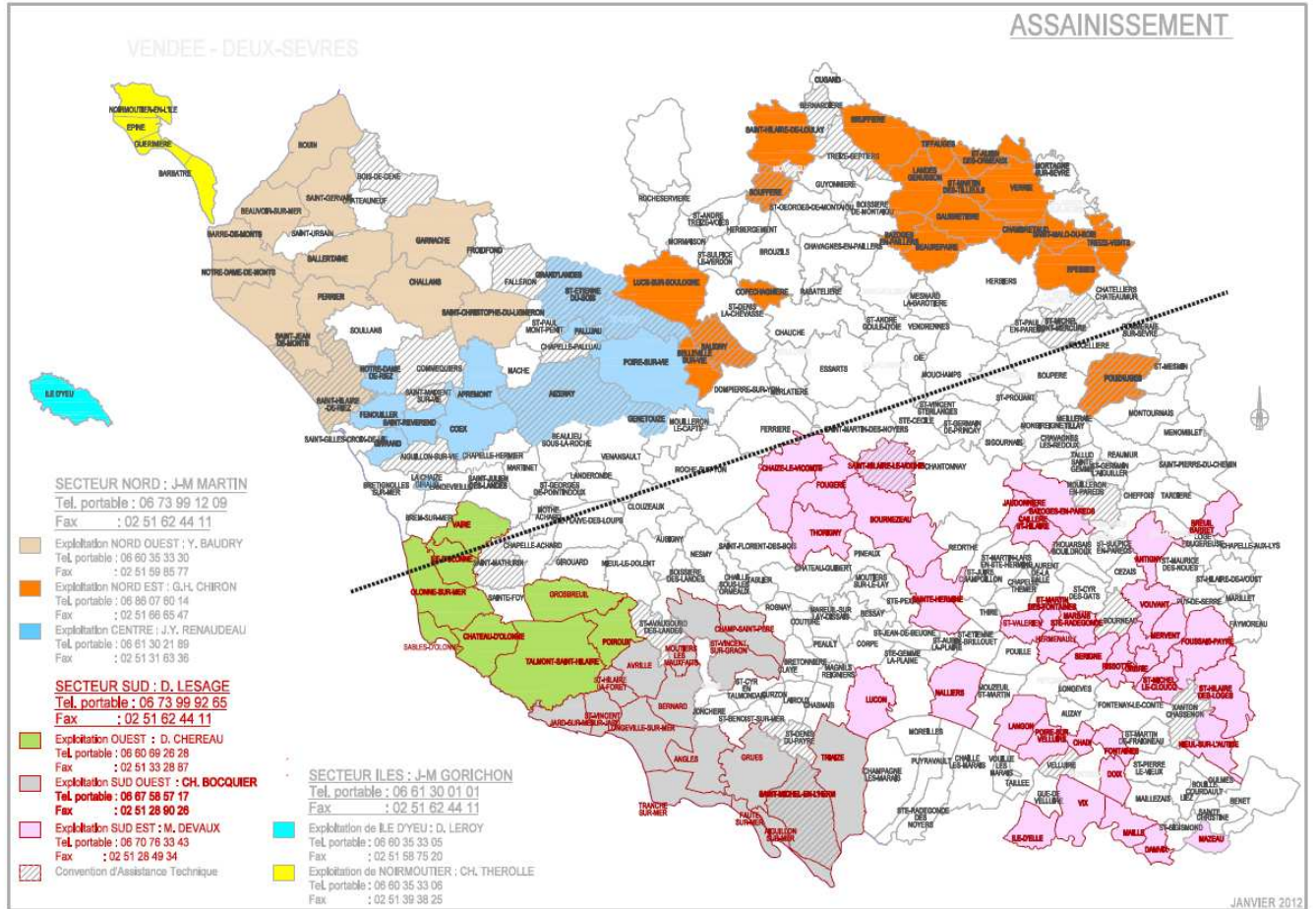
CENTRE VENDÉE - DEUX-SÈVRES
 Zone Acti-Sud - rue du Commerce
 85033 La Roche-sur-Yon Cedex
 Tél. 02 51 45 09 09
www.saur.com

SECTEURS D'EXPLOITATION

SECTEUR VENDÉE Zone Acti-Sud - Rue du Commerce 85033 La Roche-sur-Yon Cedex Tél. 02 51 45 09 09	SECTEUR DEUX-SÈVRES La Clieille 79270 Frontenay Rohan Rohan Tél. 05 49 04 68 01
---	---

SECTEUR TE
 Zone Acti-Sud - Rue du Commerce
 85033 La Roche-sur-Yon Cedex
 Tél. 02 51 45 09 09

PRESENTATION SECTEUR VENDEE



Téléphone d'astreintes 24 h./24 : 02.53.59.40.09

Directeur : O. CORNU: 02.51.45.09.02

5.3 LE PERSONNEL

5.3.1 Organisation du secteur

EFFECTIFS

Cadre : 13
Personnel d'exploitation & administratif : 283

ADRESSE

CHEF DE SECTEUR SUD

M. Denis LESAGE

Adresse : Zone Artisanale Les Motettes
85750 ANGLES
Téléphone : 02.51.28.97.71
Télécopie : 02.51.28.90.26
Adresse internet : denis.lesage@saur.fr

CHEF D'INTERVENTION SUD EST

M. Christophe BOCQUIER

Adresse : Zone Artisanale Les Motettes
85750 ANGLES
Téléphone : 02.51.28.97.67
Télécopie : 02.51.28.90.26
Adresse internet : christophe.bocquie@saur.fr

MODALITES D'ACCUEIL DU SERVICE CLIENTELE

Bureau La Roche sur Yon : Zone Acti Sud, Rue du Commerce
85033 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Heures d'ouverture : de 8 h à 12 h. et 14 h. à 17 h. 30 du lundi au vendredi
N°téléphone Accueil Standard : 02.51.45.09.09

Accueil téléphonique clientèle : de 8 h. à 19 h. du lundi au vendredi
N°téléphone Plateforme Téléphonique 02.53.59.40.00



5.4 LES MOYENS

5.4.1 Les laboratoires d'analyses SAUR accrédités COFRAC

SAUR dispose d'un réseau de laboratoires d'analyses internes et de partenariat avec des laboratoires externes accrédités COFRAC reconnus pour leur expertise en environnement et intervenant régulièrement sur le périmètre du contrat.

En cas de pollution accidentelle, ces laboratoires sont sollicités pour détecter dans les plus brefs délais le type de produits incriminés. Ils garantissent une astreinte continue et peuvent être sollicités 24h/24.

5.4.2 Les directions support du groupe SAUR

Le siège SAUR met à la disposition des Directions Régionales et des centres opérationnels d'exploitation son expertise dans de nombreux domaines, et notamment :

1. Traitement des eaux
2. Hydraulique
3. Maintenance
4. Informatique industrielle
5. Télérelève et radio relève
6. Logiciels métiers
7. Logistique et achats

5.4.3 Les logiciels métier du groupe SAUR

SAUR a développé et mis en œuvre toute une gamme de logiciels spécialisés dans le domaine de l'exploitation des services publics d'eau et d'assainissement :

SAPHIR	Gestion de la clientèle
J@DE	Gestion des achats et de la comptabilité
MIRE QUALITE PRODUIT	Gestion de la qualité de l'eau
MIRE PRODUCTION	Gestion de la production et du traitement de l'eau
MIRE FORCE MOTRICE	Gestion de l'énergie électrique
MIRE EQUIPEMENTS DE MESURE GERES	Gestion des équipements de mesures
MIRE PATRIMOINE	Gestion des équipements techniques
MIRE RENOUVELLEMENT	Gestion du renouvellement des matériels électromécaniques
MIRE RAD	Génération des rapports annuels du délégué destinés aux collectivités
GEF et GEF PREVENTIF	Gestion de la maintenance
PDI / MOBITECH	Planification des interventions de terrain
VAL	Gestion des épandages agricoles
AGATE	Gestion de l'assainissement non collectif
CART@JOUR - ANC	Gestion de l'assainissement non collectif (partenariat avec G2C Informatique)
AQUASOFT	Modélisation et optimisation des réseaux d'eau sous pression, y compris de la qualité de l'eau
BACARA	Calcul du traitement de mise à l'équilibre des eaux
NET & GIS	Cartographie informatisée des réseaux
WINRAM	Calcul de la protection des réseaux d'eau sous pression
CHARLINE	Calcul des lignes d'eau dans les usines de traitement
STANDARDS D'AUTOMATISMES	Contrôle commande des installations déléguées à l'aide d'automates programmables
ELOISE et SCOPE	Système de supervision locale des installations de production ou traitement
GEREMI 32	Télésurveillance à distance et gestion des alarmes des installations de production ou traitement
@collectivité	Mise à disposition de nos clients collectivités via Internet de données issues de notre système d'information : cartographie des réseaux d'eau, suivi de la production et du fonctionnement des installations, suivi des contrôles des installations d'assainissement non collectif

5.5 L'ORGANISATION DE L'ASTREINTE

5.5.1 L'organisation centre

- ❖ Tous les usagers, services de police ou d'incendie : ce numéro est renvoyé vers le numéro de téléphone d'un agent d'astreinte clientèle. Ce dernier déclenche si besoin l'intervention d'un Agent d'astreinte de terrain correspondant à la qualification nécessaire pour l'intervention.
- ❖ L'Agent d'astreinte de terrain reçoit aussi toutes les informations transmises par nos systèmes de télésurveillance (Gérémi et autre). Ainsi est-il alerté de toute anomalie pouvant survenir sur les installations de distribution du service d'eau et d'assainissement.

D'autre part, un agent d'astreinte Pilotage encadre l'intervention de l'ensemble de ces agents et fait appel, si besoin, à différents renforts : moyens lourds de terrassement, électromécanicien, camion hydrocureur, ou agent de terrain.

Un service d'astreinte est assuré 24 h/24 – 7j/7 au niveau du Secteur et au niveau du Centre à la Roche sur Yon. Ainsi, dans le cadre de son service, SAUR demeure joignable à tout moment au

02 53 59 40 09

5.6 LA DEMARCHE DE MANAGEMENT

5.6.1 Démarche intégrée Qualité-Sécurité-Environnement



Le système de Management QSE intégré :

Notre Compétence, Votre Garantie

Le Pôle Eau et Assainissement de Saur en France a pour mission de réaliser le service de l'eau et/ou de l'assainissement pour le compte de ses clients collectivités. Dans ce cadre, il se doit de respecter la réglementation et de répondre aux attentes de ses clients et des autres parties prenantes (clients consommateurs, administrations, associations de protection de l'environnement...).

Depuis plus de 12 ans, Saur a ainsi mis en place différents outils de management, techniques et organisationnels, qui lui permettent de garantir au quotidien :

- la qualité du service ou de la prestation technique rendus,
- la santé et la sécurité de ses collaborateurs,
- la préservation de l'environnement.

Ceci passe en particulier par une parfaite maîtrise des risques opérationnels inhérents à ses activités, qu'il s'agisse :

- des **risques qualité** associés à un non respect de ses obligations contractuelles,
- des **risques sanitaires** associés à une pollution chimique ou bactériologique de l'eau potable,

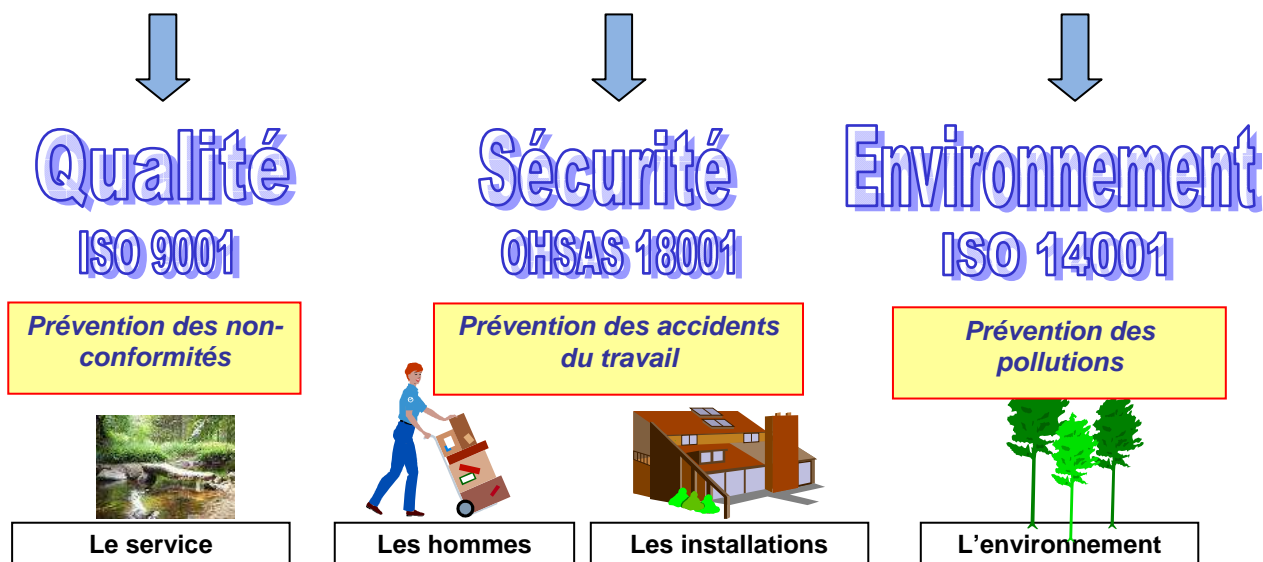
- des **risques environnementaux** associés à une pollution du milieu récepteur, aux émissions de gaz à effet de serre ou encore au devenir des déchets produits sur les sites,
- des **risques en matière de santé et de sécurité** de tous les collaborateurs amenés à intervenir sur les sites, qu'il s'agisse des risques routiers ou des risques associés au travail en hauteur, aux milieux confinés et la présence de produits dangereux...

Dans ce but, Saur identifie l'ensemble des risques pour les métiers de l'Eau et Assainissement, analyse la conformité réglementaire des installations, met en place des plans d'amélioration, mesure la satisfaction des clients et des consommateurs et assure un traitement efficace et rapide des réclamations.

Saur réalise également des exercices de simulation d'urgence ou de crise de manière à développer, à tous les niveaux de l'entreprise, sa capacité à réagir dans des situations difficiles. Ce travail est aussi l'occasion de créer des synergies très utiles avec ses clients et ses parties prenantes telles que les ARS, les préfetures, les pompiers,...

Ces efforts et cette dynamique permettent aux régions métropolitaines du Pôle Eau et Assainissement d'être certifiées selon les 3 référentiels internationaux de management suivants :

- **Norme ISO 9001 : 2008**, orientée vers la satisfaction du client et la qualité du produit ou du service fourni par l'entreprise,
- **Référentiel OHSAS 18001 : 2007**, orienté vers le management de la sécurité dans l'entreprise et sur la maîtrise des risques liés à la santé des collaborateurs,
- **Norme ISO 14001 : 2004**, orientée vers la protection de l'environnement, qu'il s'agisse de l'air, de l'eau, ou des sols.





Le Pôle Eau et Assainissement a ainsi été en 2007 la première éco-industrie française à obtenir cette triple certification QSE sur l'ensemble de son périmètre et de ses activités.

Cette reconnaissance externe, délivrée par Afnor certification, participe à la volonté de Saur de servir ses clients avec toujours plus de professionnalisme, de proximité et de compétences. Elle constitue aussi un réel engagement à l'amélioration continue, vecteur de progrès et de dialogue entre Saur et ses clients.

Pour les collectivités, cette triple certification est aussi un gage de transparence. Elle peut ainsi servir de base à une communication factuelle et objective pour mettre en valeur les efforts engagés au niveau d'un territoire en vue d'améliorer la gestion globale de l'eau.

Elle constitue également un outil fédérateur pour faire dialoguer différents acteurs dans le but de mettre en place des actions transverses sur des thématiques aussi larges que la réduction des impacts environnementaux (odeurs, devenir des boues, qualité des eaux de baignade,...) ou la préservation des ressources en eau.

De plus, elle conduit à des bénéfices concrets sur le terrain, par exemple dans les domaines suivants :

- La satisfaction du consommateur : traitement personnalisé, information permanente, mesure des performances de l'entreprise grâce à l'évaluation régulière de la satisfaction des consommateurs
- Une meilleure gestion des risques et la mise en place de moyens efficaces pour anticiper : surveillance sanitaire permanente, exercices de crise, mise en place de moyens de prévention, gestion des déchets,...
- Une gestion durable de l'eau : préservation de la ressource en eau, respect des équilibres naturels, lutte contre les fuites du réseau, réutilisation des eaux usées épurées, communication grand public, liens avec les établissements scolaires
- Un développement durable des territoires autour d'outils fédérateurs : partenariats sur les démarches de développement durable / Agenda 21 des collectivités, réduction des émissions de gaz à effet de serre, protection du littoral et développement touristique, contribution à la formation d'apprentis à nos métiers avec possibilité d'embauche, ...

Pour ce qui concerne plus particulièrement la sécurité des personnes, notre démarche de prévention santé et sécurité a permis à SAUR Centre Ouest d'obtenir une amélioration forte de ses résultats.

En effet, grâce aux différentes actions de sensibilisation, de formation et de prévention menées, le nombre et la gravité des accidents de travail de Saur Centre Ouest sont maintenus aux niveaux les plus bas de la profession.

6 LE CONTRAT

6.1 LE CONTRAT

Nature du contrat :	Affermage
Date d'effet :	01/01/2010
Durée du contrat :	12 ans
Date d'échéance (intégrant les avenants éventuels) :	31/12/2021

6.2 VIE DU CONTRAT

6.2.1 Les avenants

Lettre-échange du 25.05.2010

Objet : Correction du prix N°5 du bordereau pour travaux de branchement particulier d'assainissement collectif.

6.3 ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES

6.3.1 Les conventions

Les conventions d'épandage sont détaillées dans le plan d'épandage et le bilan annuel de suivi agronomique.

6.3.2 Les biens de reprise

Il s'agit des biens qui appartiennent au délégataire et qui peuvent être vendus à la Collectivité à l'issue du contrat. Les éléments concernant cet aspect sont repris dans le chapitre « Votre patrimoine – Les biens de reprise ».

6.3.3 Les engagements liés au personnel

1^{er} cas : Les conditions d'application des dispositions de l'article L 1224-1 sont réunies

Dès lors qu'il y a transfert d'une entité économique autonome disposant des moyens et du personnel spécifiquement affectés à la poursuite de l'activité, les moyens et le personnel sont transférés en application des dispositions du Code du Travail (article L 1224-1).

Ces dispositions sont applicables à toutes les entreprises, qu'elles adhèrent ou non à la FP2E. Dans le cas de reprise de l'activité par une collectivité territoriale (retour en régie), le transfert est effectué en application des modalités prévues par l'article L 1224-3 du code du travail.

2^{ème} cas : Les conditions prévues par l'article L 1224-1 ne sont pas réunies

2.1. Entreprises de la profession adhérentes à la FP2E.

Dans le cas où les deux entreprises (l'entreprise cédante et l'entreprise reprenant l'activité) adhèrent à la FP2E, celles-ci ont l'obligation d'appliquer les dispositions de l'article 2.5.2 de la Convention Collective de L'Eau et de l'Assainissement qui prévoit le transfert en fin de contrat du personnel spécifiquement affecté à l'activité.

2.2. Si l'une des deux entreprises est non adhérente à la FP2E.

En ce cas, les entreprises concernées ne sont pas tenues d'appliquer les dispositions de l'article 2.5.2 précité, mais elles peuvent à leur guise et selon leur intérêt, en accepter ou en demander l'application.

6.3.4 Les flux financiers

A l'issue de l'actuel contrat de délégation, les engagements financiers suivants devront faire l'objet d'un solde :

- Régularisation éventuelle de TVA (sur les investissements de la Collectivité, liés à l'exploitation du service, ayant fait l'objet d'une attestation délivrée par cette dernière),
- Régularisation des surtaxes collectées et reversées, après déduction des impayés éventuels,
- Transfert de propriété des biens de reprise éventuels,
- Régularisation des fonds et programme de renouvellement s'il y a lieu,
- Régularisation de tout autre type d'engagement contractuel spécifique (fond de travaux, fond d'investissement, ...).

7 LA GESTION CLIENTELE

7.1 NOMBRE DE BRANCHEMENTS

Commune	2009	2010	2011	Evolution N/N-1
LE BERNARD	0	0	0	-
LONGEVILLE-SUR-MER	2 570	2 616	2 663	1,80%
Total de la collectivité	2 570	2 616	2 663	1,80%
Evolution N/N-1	-	1,79%	1,80%	

7.2 NOMBRE DE CONTRATS – ABONNES

Ce tableau présente le nombre de contrats au 31 décembre de chaque année affichée.

Commune	2009	2010	2011	Evolution N/N-1
LE BERNARD	0	0	0	-
LONGEVILLE-SUR-MER	2 557	2 535	2 583	1,89%
Total de la collectivité	2 557	2 535	2 583	1,89%
Evolution N/N-1	-	-0,86%	1,89%	

7.3 LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT

7.3.1 Les volumes annuels assujettis à l'assainissement par commune

Les volumes indiqués dans le tableau ci-dessous représentent les volumes d'eau potable consommés assujettis à la redevance d'assainissement avant application des coefficients correcteurs.

Commune	2009	2010	2011	Evolution N/N-1
LONGEVILLE-SUR-MER	190 042	186 748	193 207	3,46%
Total de la collectivité	190 042	186 748	193 207	3,46%
Evolution N/N-1	-	-1,73%	3,46%	

7.3.2 Les volumes annuels assujettis à l'assainissement par commune

Les volumes indiqués dans le tableau ci-dessous représentent les volumes d'eau potable consommés assujettis à la redevance d'assainissement après application des coefficients correcteurs.

Commune	2009	2010	2011	Evolution N/N-1
LONGEVILLE-SUR-MER	190 052	184 516	192 999	4,60 %
Total de la collectivité	190 052	184 516	192 999	4,60 %
Evolution N/N-1	-	-2,91 %	4,60 %	

Le nombre d'usagers et les volumes assujettis sont arrêtés dans le compte de gestion du contrat.

7.4 ETAT DES RECLAMATIONS CLIENTS

Sans objet pour 2011.

7.5 SITE INTERNET SAUR

Saur met à la disposition de ses clients particuliers une agence en ligne, accessible à partir du portail www.saur.com.



www.saurclient.fr : une agence en ligne 24h/24

Notre site www.saurclient.fr est dédié à tout client abonné au service de l'eau. Chacun peut y créer son Espace Client, et y gérer son ou ses comptes, en toute sécurité.

L'espace client est mis à jour quotidiennement grâce à une interface sécurisée entre les bases de données clients et le site.

Comment faire pour

- ▶ Vous abonner
- ▶ Nous contacter
- ▶ Vérifier votre consommation
- ▶ Opter pour l'e-facture
- ▶ Vous informer sur la qualité de votre eau
- ▶ Résilier votre abonnement

> Gestion du compte sur « Mon Espace Client »

Sur son Espace Client, le client peut visualiser ses informations personnelles, le solde de son compte, son dernier index relevé, son historique de consommation sur 3 ans, sa dernière facture.

Il peut également y effectuer à toute heure les opérations nécessaires à la gestion de son compte et via les formulaires en ligne, contacter directement le service clientèle local concerné par sa demande. Les fonctionnalités disponibles sont largement utilisées par nos clients qui peuvent :

- ▶ Modifier leur adresse de facturation
- ▶ Modifier leurs identifiants de connexion
- ▶ Modifier ou communiquer leurs coordonnées bancaires
- ▶ Modifier leur mode de paiement
- ▶ Communiquer le relevé de leur compteur
- ▶ Souscrire à un nouvel abonnement
- ▶ Résilier leur abonnement en cours
- ▶ Demander une fermeture temporaire de branchement
- ▶ Demander un devis pour un branchement
- ▶ Régler leur facture par carte bancaire
- ▶ Souscrire à l'e-facture Saur et consulter leurs factures en ligne
- ▶ Nous adresser un mail

A partir de la page d'accueil, les internautes non encore clients de Saur peuvent nous contacter, demander en ligne un devis ou une estimation de travaux de branchement, ou un encore, un abonnement au service de l'eau.

> Information sur l'eau dans la commune du client

Dans cet espace client, le client accède aussi à une information personnalisée sur l'eau dans sa commune. Il peut y retrouver :

- ▶ la qualité de l'eau dans sa commune,
- ▶ une description des installations (station de traitement ou d'assainissement, réseau...)
- ▶ les travaux prévus sur la commune (les interruptions de services y sont annoncées)
- ▶ des alertes en cas de coupure, de casse de réseaux, de pollution...
- ▶ un espace spécifique est prévu pour l'actualité de l'eau sur la commune (Investissements prévus, actualité événementielle, lien vers le site de la collectivité).

> Une information exhaustive sur les thématiques de l'Eau

Dans les rubriques de « Toute l'info sur l'eau », l'internaute accède à une information détaillée sur les thèmes liés à l'eau :

- ▶ des conseils pratiques,
- ▶ un espace documentation pour le téléchargement des brochures Saur,
- ▶ des réponses aux questions les plus fréquentes,
- ▶ l'essentiel pour la préservation de l'eau dans l'environnement,
- ▶ les grands thèmes de la qualité de l'eau,
- ▶ un simulateur de consommation.

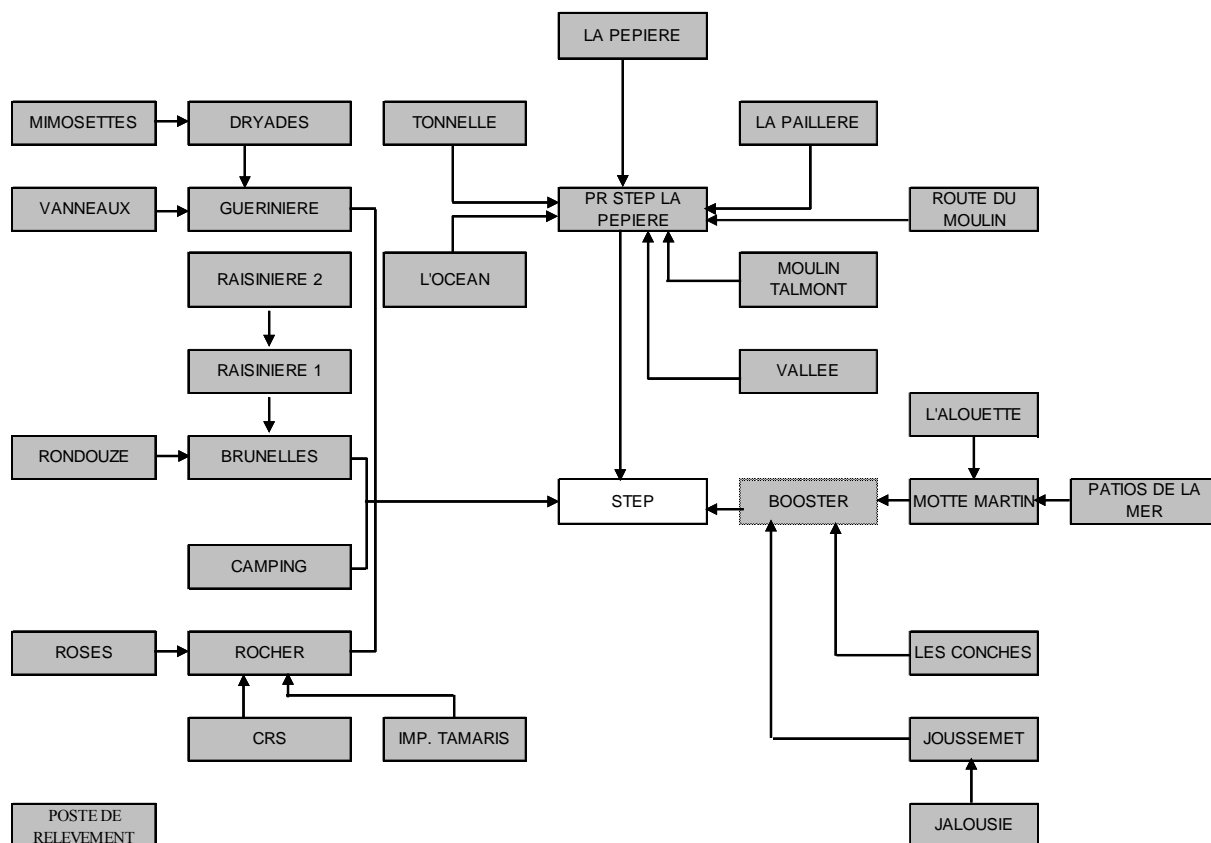
En savoir plus

-  **Votre règlement**
Les modes de paiement que faire en cas de difficulté pour régler votre facture
-  **Votre facture**
Pour mieux comprendre votre facture
-  **Votre compteur**
Savoir le lire, l'utiliser, le protéger, et le rendre accessible
-  **Vous et l'Eau**
Les éco-gestes, pour maîtriser votre consommation

Enfin, sous l'onglet « Saur », l'internaute retrouve les coordonnées de nos services clientèle et la carte des implantations de Saur en France.

8 LE PATRIMOINE DU SERVICE

8.1 LE SCHEMA DE FONCTIONNEMENT



8.2 LE RESEAU

8.2.1 Les canalisations

Diamètre (mm)	Nature	Extension de l'année (ml)		Linéaire total (ml)	
		Unitaire	Séparatif	Unitaire	Séparatif
GRAVITAIRE					
Circulaire 150	Amiante ciment	0	0	0	789
Circulaire 200	Amiante ciment	0	0	0	7 499
Circulaire ?	Autres	0	0	0	2 559
Circulaire 200	Autres	0	0	0	10 037
Circulaire 400	Beton	0	0	0	61
Circulaire 200	Fonte	0	0	0	1 714
Circulaire 200	Gres	0	0	0	2 146
Circulaire 200	Pvc	0	0	0	6 135
Circulaire 125	PVC CR8	0	0	0	46
Circulaire 200	PVC CR8	0	0	0	1 445
REFOULEMENT					
Circulaire ?	Autres	0	0	0	728
Circulaire 63	Autres	0	0	0	113
Circulaire 75	Autres	0	0	0	263
Circulaire 150	Fonte	0	0	0	10 082
Circulaire 110	Pvc	0	0	0	1 160
Circulaire 63	Pvc	0	0	0	646
Circulaire 75	PVC CR8	0	0	0	271
Total		0	0	0	45 692

8.3 LES POSTES DE RELEVEMENT

Liste des postes de relèvement exploités :

	Commune	Année	Capacité nominale	HMT	Description	Télésurveillance	Groupe électrogène
Booster du Joussemet	LONGEVILLE-SUR-MER	2002	109 m3/h	43.9 mCE	Booster	OUI	OUI
PI CRS plage du Rocher	LONGEVILLE-SUR-MER	1996	5.4 m3/h	11 mCE	Poste d'injection	OUI	NON
PI La Raisinière 2 - Rte de St Vincent/Jard	LONGEVILLE-SUR-MER	2008	6.8 m3/h	7.9 mCE	Poste d'injection	OUI	NON
PI route du Moulin	LONGEVILLE-SUR-MER	2009	9.7 m3/h	7.2 mCE	Poste d'injection	OUI	NON
PI rue des Roses	LONGEVILLE-SUR-MER	1995	9 m3/h	6 mCE	Poste d'injection	OUI	NON
PR Allée des Vanneaux	LONGEVILLE-SUR-MER	1950	15 m3/h	-	Poste de relèvement	NON	NON
PR Chemin de l'Alouette	LONGEVILLE-SUR-MER	1989	59 m3/h	23.14 mCE	Poste de relèvement	OUI	OUI

	Commune	Année	Capacité nominale	HMT	Description	Télesurveillance	Groupe électrogène
PR chemin de la Rondouze	LONGEVILLE-SUR-MER	1950	15 m3/h	-	Poste de relèvement	OUI	NON
PR de la Guérinière	LONGEVILLE-SUR-MER	1989	83 m3/h	11.3 mCE	Poste de relèvement	OUI	NON
PR de la Motte Martin - Les Bourdes	LONGEVILLE-SUR-MER	1989	59 m3/h	23 mCE	Poste de relèvement	OUI	OUI
PR de la plage du Rocher	LONGEVILLE-SUR-MER	1987	67 m3/h	19.1 mCE	Poste de relèvement	OUI	NON
PR de la Tonnelle	LONGEVILLE-SUR-MER	1995	23 m3/h	10.5 mCE	Poste de relèvement	NON	NON
PR des Mimosettes	LONGEVILLE-SUR-MER	2004	20 m3/h	9.6 mCE	Poste de relèvement	OUI	NON
PR du Camping du Rocher	LONGEVILLE-SUR-MER	1989	60 m3/h	19.7 mCE	Poste de relèvement	OUI	NON
PR Impasse des Tamaris	LONGEVILLE-SUR-MER	2008	9.3 m3/h	7.3 mCE	Poste de relèvement	OUI	NON
PR la Jalousie	LONGEVILLE-SUR-MER	1990	25 m3/h	-	Poste de relèvement	OUI	NON
PR les Brunelles - Jarny	LONGEVILLE-SUR-MER	1988	62 m3/h	36 mCE	Poste de relèvement	OUI	OUI
PR les Conches (Route d'Angles)	LONGEVILLE-SUR-MER	1987	53 m3/h	25 mCE	Poste de relèvement	OUI	OUI
PR les Dryades	LONGEVILLE-SUR-MER	1990	23 m3/h	4.5 mCE	Poste de relèvement	OUI	NON
PR Les Patios de la mer	LONGEVILLE-SUR-MER	2004	7.8 m3/h	2.6 mCE	Poste de relèvement	OUI	NON
PR Lot. de la Vallée	LONGEVILLE-SUR-MER	2006	10 m3/h	6.2 mCE	Poste de relèvement	OUI	NON
PR Principal La Raisinière	LONGEVILLE-SUR-MER	2008	24 m3/h	10.2 mCE	Poste de relèvement	OUI	NON
PR rue de l'océan	LONGEVILLE-SUR-MER	2005	10 m3/h	7.1 mCE	Poste de relèvement	OUI	NON
PR rue de la Paillière	LONGEVILLE-SUR-MER	2004	16.56 m3/h	5.1 mCE	Poste de relèvement	OUI	NON
PR rue du Docteur Joussemet	LONGEVILLE-SUR-MER	1986	109 m3/h	43.92 mCE	Poste de relèvement	OUI	OUI
PR rue du Marais Lot. la Pèpière	LONGEVILLE-SUR-MER	2006	14.5 m3/h	-	Poste de relèvement	OUI	NON
PR STEP La Pèpière	LONGEVILLE-SUR-MER	1980	50 m3/h	10.6 mCE	Poste de relèvement	OUI	NON

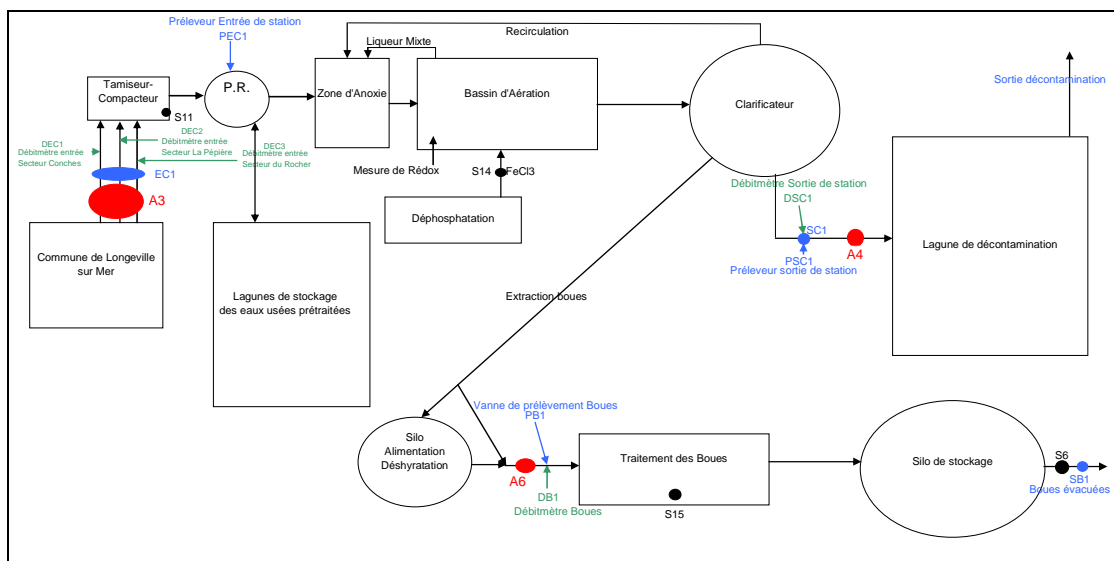
8.4 LA STATION D'EPURATION

Description de la station d'épuration exploitée :

STEP Longeville sur Mer - La Pépière

Lieu	LONGEVILLE-SUR-MER
Date de mise en service	1996
Capacité nominale	10000 Eq. Hab
Charge nominale en débit	1500 m ³ /j
Charge nominale en DBO ₅	600 kg/j
Charge nominale en DCO	1200 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique séparatif
Description	Aération fine bulle
Filière eau	Traitement secondaire
Filière boue	Epaississement
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON
Milieu récepteur	Canal de ceinture

Synoptique :



Dimensionnement des ouvrages :

Volume B.A. :	850 m ³
Volume Z.A. :	300 m ³
Volume Clarif. :	620 m ³
Volume Clarif. :	245 m ³
Volume Concentrateur :	100 m ³
Traitement des boues :	Table d'égouttage
Volume silo :	800 m ³

8.5 LA SITUATION DES INSTALLATIONS VIS-A-VIS DE LA REGLEMENTATION

8.5.1 La situation par installation

8.5.1.1 Norme de rejets journaliers

Installation : STEP Longeville sur Mer - La Pépière

Normes de rejet à respecter sur les données journalières à compter du 01/09/2006

Normes de rejets journaliers à respecter :

Paramètre	Charge de référence	Concentration maximum	Unité	ET/OU	Rendement minimum	Concentration rédhibitoire
Volume journalier	1500		M3/j			
Phosphore total (en P)	40	-	mg/l	OU	-	-
Matières en suspension	650	30	mg/l	OU	90	85
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	1200	90	mg/l	OU	80	250
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	600	25	mg/l	OU	85	50
Azote Kjeldhal (en N)	120	-	mg/l	OU	-	-
Azote global (N.GL.)	120	-	mg/l	OU	-	-

8.5.1.2 Norme de rejets annuels

Installation : STEP Longeville sur Mer - La Pépière

Normes de rejet à respecter depuis le : 01/09/2006

Normes de rejets annuels à respecter :

Paramètre	Concentration maximum	Unité	ET/OU	Rendement minimum	Nombre de mesures à réaliser
Volume journalier		M3/j			365
Phosphore total (en P)	2	mg/l	OU	80	12
Matières en suspension	-	mg/l	OU	-	24
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	-	mg/l	OU	-	24
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	-	mg/l	OU	-	12
Azote Kjeldhal (en N)	-	mg/l	OU	-	12
Azote global (N.GL.)	15	mg/l	OU	70	12

Valeurs guides bactériologiques en sortie des lagunes de décontamination :

Escherichia Coli	50% des échantillons présentent une teneur inférieure à 100 E.Coli/100ml
	80% des échantillons présentent une teneur inférieure à 2000 E.Coli/100ml

8.6 LE PATRIMOINE IMMOBILIER

Les modifications du périmètre et du patrimoine (extensions, suppressions...) sont détaillées dans la synthèse.

8.7 LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS AU REGARD DES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET DE SECURITE

Les opérations souhaitables en synthèse détaillent les non-conformités à corriger.

8.8 LES BIENS DE REPRISE

Les biens de reprise sont les biens qui appartiennent à SAUR et qui doivent être éventuellement repris à leur valeur par la Collectivité en cas de changement de Délégué.

9 BILAN DE L'ACTIVITE

9.1 LE TRANSPORT DES EFFLUENTS

9.1.1 Les postes de relèvements

Volume annuel relevé par poste de relèvement :

Rocher

Nom de l'installation	Volumes Relevés année 2011 (m3/an)
Dryades	8 441
Guérinière	18 111
Camping	4 249
Rocher	14 046
Brunelles	23 011
C R S	690
Mimosettes	2 791
Rondouze	336
Raisinière 1	2771
Raisinière 2	520
Tamaris	233
Route du Moulin	131
Roses	189
Total	75 518

Pépière

Nom de l'installation	Volumes Relevés année 2011 (m3/an)
La Tonnelle	1403
Pépière STEP	77188
Vallée	1338
PR Pépière	1 558
Paillère	378
L'Océan	466
Total	82 331

Conches

Nom de l'installation	Volumes Relevés année 2011 (m3/an)
Joussemet	18 859
Jalousie	4 389
Alouette	7 499
Motte Martin	21 936
Les Conches	10 598
Patios	784
Total	64 064

9.2 LE TRAITEMENT

9.2.1 Evolution générale

Evolution, exprimée en pourcentage, de la charge hydraulique et de la charge organique moyenne par rapport à la capacité de la station d'épuration

	2010		2011	
	Charge hydraulique	Charge organique DBO5	Charge hydraulique	Charge organique DBO5
Janvier	33%	11%*	28%	16%*
Février	23%	12%	25%	14%
Mars	24%	9%	24%	12%
Avril	37%	30%	35%	20%
Mai	31%	32%	29%	34%
Juin	33%	19%	40%	25%
Juillet	78%	51%	78%	48%
Août	93%	82%	91%	77%
Septembre	29%	35%	31%	63%
Octobre	19%	18%	18%	28%
Novembre	22%	23%*	17%	12%*
Décembre	40%	17%	25%	8%
Moyenne annuelle	39%	30%	37%	32%

* Charge DBO5 reconstituée par rapport à la charge en DCO mesurée

Mois	Nbre de jours	TOTAL CHARGES ELIMINEES					
		DBO5	DCO	MES	NK	NGL	P.t
		kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	Kg/j
Janvier	31		194,6	93,7			
Février	28	85,1	191,2	46,2	20,9	20,2	2,8
Mars	31	68,8	183,9	82,1	25,1	24,2	2,3
Avril	30	120,1	259,1	108,2	44,0	42,4	4,8
Mai	31	200,4	374,1	159,9	51,1	48,4	6,5
Juin	30	146,9	333,7	137,3	44,0	43,1	5,4
Juillet	31	288,1	884,0	437,1	103,4	100,4	11,8
Août	31	460,8	1 274,4	570,9	155,7	149,0	18,0
Septembre	30	375,8	507,9	205,0	75,8	70,7	9,4
Octobre	31	164,4	256,2	123,5	37,0	33,5	4,5
Novembre	30		147,8	47,2			
Décembre	31	47,7	99,9	33,6	16,2	15,9	1,7

Moyenne Journalière	195,8	392,2	170,4	57,3	54,8	6,7
---------------------	-------	-------	-------	------	------	-----

Charge éliminée reconstituée sur 12 mois 187,4 Kg/j 392,2 Kg/j 170,4 Kg/j 53,7 Kg/j 51,5 Kg/j 6,3 Kg/j

Mois	Nbre de jours	RENDEMENTS					
		DBO5	DCO	MES	NK	NGL	P.t
		%	%	%	%	%	%
Janvier	31		93,9%	98,7%			
Février	28	98,9%	95,6%	98,0%	97,7%	94,3%	85
Mars	31	98,5%	95,7%	97,7%	96,3%	92,8%	76
Avril	30	98,8%	94,1%	98,8%	92,9%	89,5%	83
Mai	31	99,2%	97,5%	98,0%	94,9%	90,0%	97
Juin	30	99,0%	95,2%	99,3%	95,7%	93,9%	98
Juillet	31	99,1%	97,0%	99,1%	94,4%	91,7%	98
Août	31	99,5%	97,1%	99,1%	93,6%	89,5%	94
Septembre	30	99,4%	95,1%	96,4%	95,9%	89,4%	94
Octobre	31	99,1%	94,9%	98,1%	98,1%	88,8%	91
Novembre	30		95,1%	95,4%			
Décembre	31	98,2%	92,9%	98,3%	97,1%	95,6%	88

Moyenne Journalière	99,2%	96,1%	98,5%	94,9%	90,7%	93,0%
---------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

rendement reconstitué sur 12 mois	99,1%	96,1%	98,5%	95,6%	91,6%	91,9%
-----------------------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

CHARGE ORGANIQUE MAXIMALE MESUREE

DATES	DBO5	DCO	MES	NTK	PT
09/08/2011	473 Kg/j	1355 Kg/j	553 Kg/j	172 Kg/j	20 Kg/j

79% de la capacité nominale

CHARGE ORGANIQUE MINIMALE MESUREE

DATES	DBO5	DCO	MES	NTK	PT
01/12/2011	49 Kg/j	108 Kg/j	34 Kg/j	17 Kg/j	2 Kg/j

8% de la capacité nominale

Commentaires :

- Il n'y a pas eu de non-conformité cette année pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Charge organique:

- Légère augmentation de la charge organique moyenne par rapport à 2010 (+2% par rapport à la capacité nominale organique).
- On observe une diminution de la charge organique maximale par rapport à 2009 (-5% de la capacité nominale organique).
- La charge minimale reste stable.

En saison estivale:

- Charge moyenne juillet: DBO5: 291 kg de DBO5/jour soit 48 % de la capacité nominale en baisse de 4% par rapport à 2010.
- Charge moyenne août: DBO5: 461 kg de DBO5/jour soit 77 % de la capacité nominale en baisse de 6 % par rapport à 2010.
- Il est à noter une forte hausse de la charge moyenne du mois de septembre +28% par rapport à 2010.

Charge hydraulique:

- Charge maximale: 1674 m³/j le 15 août 2011 soit 112% de sa capacité nominale hydraulique (pointe estivale).
- Charge minimale: 201 m³ le 24 novembre 2011 soit 13 % de la capacité nominale hydraulique

En saison estivale:

- En juillet
 - Le volume moyen entrant: 1177 m³/j
 - Le volume moyen rejeté : 884 m³/j
 - Soit 25% du volume entrant est stocké au niveau de la lagune pour être traité en fin de saison soit 9000 m³ stocké en juillet.
- En août,
 - Le volume moyen entrant: 1371 m³/j
 - Le volume moyen rejeté : 797 m³/j
 - Soit 42% du volume entrant est stocké au niveau de la lagune pour être traité en fin de saison soit 17800 m³ stocké en août.
- Charge minimale: 201 m³ le 24 novembre 2011 soit 13 % de la capacité nominale hydraulique

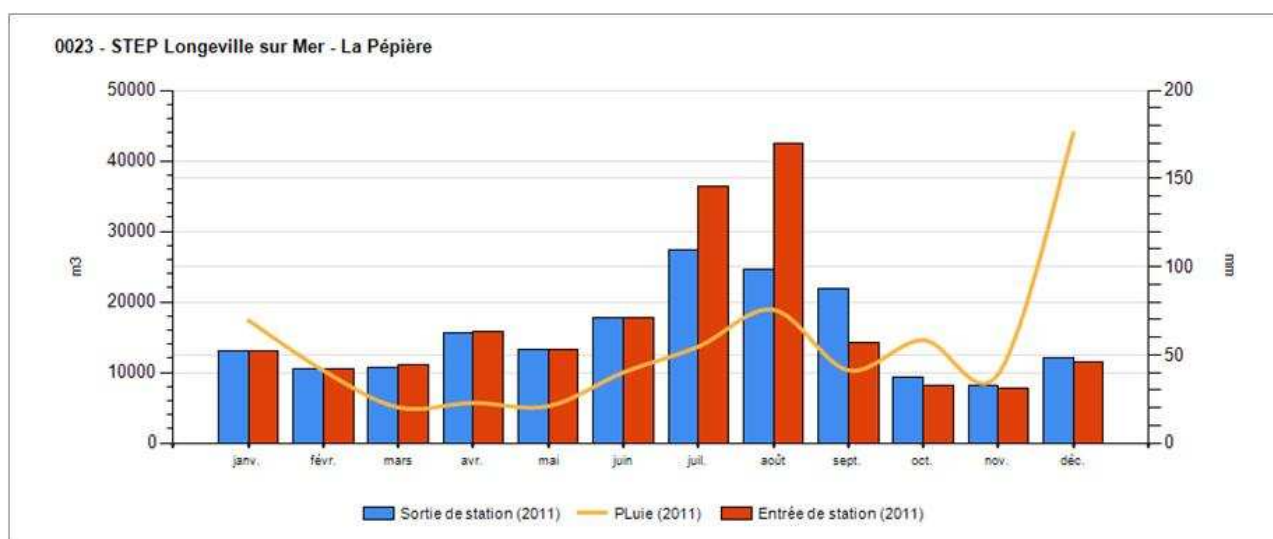
9.2.2 Apports extérieurs

- Sans objet pour 2011

9.2.3 Volume traité

Nom de l'installation	Volume annuel traité (traitement complet) en m3	Volume rejeté avec traitement partiel en m3	Taux d'effluent avec traitement partiel en %	Volume arrivé sur l'installation et non admis en traitement en m3	Taux d'effluent non admis en %
STEP Longeville sur Mer - La Pépière	184 154	0	0 %	-	0 %

Installation	Mesure	ANNEE	Total	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
0023 - STEP Longeville sur Mer - La Pépière	Entrée de station (R)	2011	201 926	13 044	10 419	11 079	15 712	13 257	17 818	36 486	42 515	14 136	8 219	7 696	11 545
	Sortie de station (R)	2011	184 154	13 044	10 419	10 689	15 593	13 259	17 818	27 420	24 711	21 785	9 282	8 158	11 976
	Pluie	2011	660	70	41	20	23	21	40	55	76	41	58	39	176



9.3 BOUES ET SOUS-PRODUITS

9.3.1 Bilan des boues et des sous produits évacués

Boues	Volume en m3	Masse en kg	Matières Sèche en kg	Destination
STEP Longeville sur Mer - La Pépière	567	567 000	30 000	Epandage

Refus de grille	Volume en m3	Masse en kg	Destination
STEP Longeville sur Mer - La Pépière	18	17 500	Collecte

En 2011, l'intégralité des boues a été évacuée en agriculture de manière conforme à la réglementation, le détail des évacuations figure dans la synthèse annuelle du registre transmise à la commune.

9.3.2 Bilan des productions de boues

Boues	Volume en m3	Masse en kg	Matières Sèche en kg
STEP Longeville sur Mer - La Pépière	6 750	6 750 000	52163

9.3.3 Evolution de la réglementation relative aux boues

Le décret n° 2011-1257 du **10 octobre 2011** relatif aux programmes d'actions à mettre en œuvre en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole et son arrêté d'application en date du **19 décembre 2011**, imposent de nouvelles contraintes aux épandages d'effluents organiques tels que les boues d'épuration.

Dans les communes classées en zones vulnérables, ces textes se substituent ou complètent les arrêtés préfectoraux existants lorsque ceux-ci sont plus restrictifs.

A noter entre autres contraintes, le fait que les épandages de boues d'épuration (fertilisants de type II) avant grandes cultures d'automne seront interdits dès le 1^{er} octobre (contre une interdiction à partir du 01/11 actuellement) et ce à compter de la campagne 2012.

9.4 L'ENERGIE ELECTRIQUE

9.4.1 Consommation globale d'énergie électrique

Désignation	2011
Consommation d'énergie électrique en kWh	162 547

9.4.2 Consommation d'énergie électrique des installations d'une puissance supérieure ou égale à 3 kW

Liste des installations :

Station	Type de station	Consommation en kWh
PR des Mimosettes	Poste de relèvement	599
Booster du Joussemet	Poste de relèvement	4668
PR rue de la Paillère	Poste de relèvement	263
PR Lot. de la Vallée	Poste de relèvement	327
PR la Jalousie	Poste de relèvement	941
PI CRS plage du Rocher	Poste de relèvement	145
PI rue des Roses	Poste de relèvement	50
PR rue du Docteur Joussemet	Poste de relèvement	8161
PR les Dryades	Poste de relèvement	491
PR Chemin de l'Alouette	Poste de relèvement	4881
PR de la Motte Martin - Les Bourdes	Poste de relèvement	4700
PR du Camping du Rocher	Poste de relèvement	2890
PR de la Guérinière	Poste de relèvement	1270
PR les Brunelles - Jarny	Poste de relèvement	13661
PR de la plage du Rocher	Poste de relèvement	471
PR les Conches (Route d'Angles)	Poste de relèvement	4026
PR de la Tonnelle	Poste de relèvement	388
STEP Longeville sur Mer - La Pépière	Station d'épuration	113244
PI route du Moulin	Poste de relèvement	-555
PR Les Patios de la mer	Poste de relèvement	258
PR Principal La Raisinière	Poste de relèvement	226
PI La Raisinière 2 - Rte de St Vincent/Jard	Poste de relèvement	527
PR Impasse des Tamaris	Poste de relèvement	272
PR rue du Marais Lot. la Pepière	Poste de relèvement	342
PR Allée des Vanneaux	Poste de relèvement	2
PR chemin de la Rondouze	Poste de relèvement	5
PR rue de l'océan	Poste de relèvement	294

Les consommations sont le reflet des factures émises par EDF. En cas de régularisation de consommation, il est donc possible que cette dernière soit ponctuellement négative.

9.5 LES PRODUITS DE TRAITEMENT

9.5.1 Les consommations annuelles

Nom de l'installation	Filière de traitement	Produit	Quantité annuelle consommée	unité
STEP Longeville sur Mer - La Pépière	Boues	Poly cation liq ou émuls	500	kg
STEP Longeville sur Mer - La Pépière	Eau	Chlorure ferrique	5 898	kg

10 LA QUALITE DU PRODUIT

Suite à l'arrêté du 22 juin 2007 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous 2 conformités.

☞ Une première dont l'évaluation est effectuée par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation. Les données prises en compte sont les mesures et analyses de l'effluent réalisées par l'exploitant en entrée et en sortie d'installation tout au long de l'année. Le nombre de mesure d'autosurveillance réalisé dépend de la capacité de traitement de l'installation et est défini dans la réglementation ou dans l'arrêté préfectoral. L'évaluation de la conformité se fait :

- Sur la base de limites de conformités journalières ou annuelles selon les paramètres, indiquées dans l'arrêté préfectoral correspondant (au cas où l'arrêté du 22 juin 2007 est plus contraignant, les valeurs minimales de ce dernier sont retenues, conformément à la réglementation et en accord avec la Police de l'eau)
- En tenant compte :
 - d'éventuels dépassements de capacité des installations pour les eaux usées collectées arrivant à la station d'épuration,
 - de conditions anormales de fonctionnement (inondation, coupure d'électricité, opérations de maintenance déclarées...),
 - de valeurs réhibitoires (indiquées dans l'arrêté du 22 juin 2007 ou dans l'arrêté préfectoral si plus contraignant),
 - ainsi que de la tolérance de dépassement des limites fixées sous certaines conditions réglementaires.

☞ La seconde correspond à l'avis officiel émanant de la Police de l'eau. Cette évaluation doit être communiquée à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1^{er} mai de l'année N+1. Si la rédaction et la transmission du présent Rapport Annuel du Délégué intervient avant la réception de l'avis de la Police de l'eau sur la conformité de l'installation, nous indiquerons simplement « Non renseigné » dans le tableau ci-après. L'avis de la police de l'eau se fonde sur :

- les données d'autosurveillance transmises par l'exploitant tout au long de l'année,
- le bilan annuel de fonctionnement de l'installation rédigé par l'exploitant et transmis avant le 1^{er} mars de l'année N+1 à la Police de l'eau et à l'Agence de l'eau.
- les résultats des contrôles inopinés réalisés par la Police de l'eau elle-même.

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Ces évolutions réglementaires basées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement peuvent expliquer des évolutions de conformité.

L'exploitant reste à votre disposition pour vous expliquer ces évolutions.

10.1 SYNTHÈSE DE LA CONFORMITÉ SUR LA STEP

Conformité générale de l'installation

Nom de la station d'épuration	Évaluation de la conformité réalisée par l'exploitant
STEP Longeville sur Mer - La Pépière	Conforme

10.2 L'AUTO SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT SUR LA STEP

10.2.1 Bilan annuel

10.2.1.1 Évaluation de la conformité réglementaire annuelle par paramètre (données journalières)

Installation : STEP Longeville sur Mer - La Pépière

Paramètre	Nombre de mesures à réaliser	Nombre de mesures réalisées	Nombre de jours en dépassement de capacité	Respect des contraintes journalières					Conclusion sur les contraintes journalières
				Nombre de mesures exclues	Nombre de mesures réhilitaires	Nombre de mesures conformes	Nombre de mesures non conformes	Nombre maximum de mesures non conformes autorisées	
Volume journalier	365	365	1						
Phosphore total (en P)	12	12	0	0	0	0	0	0	-
Matières en suspension	24	24	2	0	0	24	0	3	Conforme
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	24	24	3	0	0	24	0	3	Conforme
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	12	12	0	0	0	12	0	2	Conforme
Azote Kjeldhal (en N)	12	12	3	0	0	0	0	0	-
Azote global (N.GL.)	12	12	3	0	0	0	0	0	-

ANALYSES BACTERIOLOGIQUES EFFECTUEES SUR LA SORTIE DE LAGUNE DE DESINFECTION

		du 1/1 au 31/12
Nombre de prélèvements effectués		12
Escherichia Coli	%de prélèvements < à 100 E.Coli/ 100ml	50%
	%de prélèvements < à 2000 E.Coli/ 100ml	92%

ANALYSES SUPERIEURES A LA LIMITE

01/07/2011	E.COLI= 350n/ 100ml
04/08/2011	E.COLI= 1600n/ 100ml
01/09/2011	E.COLI= 508n/ 100ml
07/10/2011	E.COLI= 450n/ 100ml
10/11/2011	E.COLI= 896n/ 100ml
01/12/2011	E.COLI= 4600n/ 100ml

ANALYSES BACTERIOLOGIQUES EFFECTUEES SUR Chenal de ceinture

du 1/1 au 31/12

Nombre de prélèvements effectués

6

Commentaires

- Il n'y a pas eu de non-conformité cette année pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Conformité Bactériologique:

- 50% des échantillons présentent une teneur inférieure à 100 E.Coli/100ml.
- 92% des échantillons présentent une teneur inférieure à 2000 E.Coli/100ml.
- Le rejet de la lagune de désinfection respecte les normes.

10.2.1.2 Evaluation de la conformité réglementaire annuelle par paramètre (données annuelles)

Installation : STEP Longeville sur Mer - La Pépière

Paramètre	Respect des contraintes annuelles						Conclusion sur les contraintes annuelles
	Concentration réglementaire moyenne annuelle calculée	Concentration maximum	Unité	Relation entre concentration et rendement	Rendement réglementaire moyen annuel calculé en %	Rendement minimum en %	
Phosphore total (en P)	0.8	2.0	mg/l	OU	93.8%	80.0%	Conforme
Azote global (N.GL.)	7.5	15.0	mg/l	OU	91.3%	70.0%	Conforme

10.2.1.3 Conclusion générale annuelle par paramètre

Installation : STEP Longeville sur Mer - La Pépière

Paramètre	Conformité générale annuelle par paramètre
Phosphore total (en P)	Conforme
Matières en suspension	Conforme
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	Conforme
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	Conforme
Azote global (N.GL.)	Conforme

10.3 DETAILS DES BILANS JOURNALIERS

Analyses réalisées en entrée de station d'épuration

	Volume journalier	DOC	DBO5	MES	N-NH4	N-NO2	N-NO3	NK	NGL	PT
	M3	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l
11/01/2011	508	408		187						
08/02/2011	314	637	274	150	57,5			68,3	68,3	10,3
10/03/2011	366	538	191	232	50,5			71,1	71,1	8,2
20/03/2011	335	560		248						
04/04/2011	302	752		316						
16/04/2011	490	660	248	252	70,5			96,7	96,7	11,7
01/05/2011	566	727	357	324	89,2			95,1	95,1	11,8
11/05/2011	365	974		392						
01/06/2011	477	852	311	264	79			96,3	96,3	11,6
10/06/2011	554	532		272						
01/07/2011	679	797	280	332	74,9			98,9	98,9	12,7
11/07/2011	1133	864		316						
16/07/2011	1262	762	310	336	94,2			120,4	120,4	12,3
27/07/2011	1381	844		548						
04/08/2011	1357	952		418						
09/08/2011	1536	882	308	360	84,8			112	112	12,7
17/08/2011	1398	802	324	380	95,5			115	115	13,3
20/08/2011	1477	1002		442						
02/09/2011	808	1042	468	424	81,7			97,8	97,8	12,4
27/09/2011	269	839		308						
02/10/2011	377	906	440	420	83,4			100	100	13,1
27/10/2011	280	708		334						
11/11/2011	269	578		184						
01/12/2011	237	454	205	144	61			70,4	70,4	8,3

Analyses réalisées en sortie de station d'épuration

	Volume journalier	DCO	DBO5	MES	N-NH4	N-NO2	N-NO3	NK	NGL	PT
	M3	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l
11/01/2011	631	20		2						
08/02/2011	314	28	3	3	0,5	0	2,3	1,6	3,9	1,5
10/03/2011	359	24	3	7	0,5	0	2,5	2,7	5,2	2
20/03/2011	321	25		4						
04/04/2011	309	62		5						
16/04/2011	490	27	3	2	4,3	0,2	3,1	6,9	10,2	2
01/05/2011	568	19	3	4	2,6	0,2	4,5	4,8	9,5	0,3
11/05/2011	365	22		12						
01/06/2011	477	44	3	2	0,5	0,1	1,7	4,1	5,9	0,2
10/06/2011	554	23		2						
01/07/2011	807	24	3	2	2,9	0,3	1,8	4,1	6,2	0,3
11/07/2011	732	41		4						
16/07/2011	899	22	3	4	10,3	0,1	4,6	10	14,7	0,3
27/07/2011	839	50		9						
04/08/2011	776	42		2						
09/08/2011	984	51	2	6	13,9	1,6	6,5	16,2	24,3	1,2
17/08/2011	801	41	3	9	4,2	0,7	6,2	6,7	13,6	1,2
20/08/2011	863	40		7						
02/09/2011	788	43	3	13	0,5	0,2	6,3	4,1	10,5	0,8
27/09/2011	512	35		10						
02/10/2011	502	36	3	6	0,5	0,1	6,9	1,4	8,4	0,9
27/10/2011	301	31		6						
11/11/2011	285	27		8						
01/12/2011	284	27	3	2	0,5	0	0,9	1,7	2,6	0,8

Analyse bactériologique Sortie lagune de désinfection

	point de prélèvement	E.Coli n/ 100 ml	N-NH4+ mg/l
14/ 01/ 2011	Sortie lagune	78	1,19
10/ 02/ 2011	Sortie lagune	38	0,05
10/ 03/ 2011	Sortie lagune	38	0,05
01/ 04/ 2011	Sortie lagune	78	0,07
12/ 05/ 2011	Sortie lagune	38	0,05
01/ 06/ 2011	Sortie lagune	78	9,58
01/ 07/ 2011	Sortie lagune	350	6,4
04/ 08/ 2011	Sortie lagune	1600	2,56
01/ 09/ 2011	Sortie lagune	508	0,05
07/ 10/ 2011	Sortie lagune	450	0,05
10/ 11/ 2011	Sortie lagune	896	1,29
01/ 12/ 2011	Sortie lagune	4600	0,44

Analyses réalisées sur le Milieu récepteur: Chenal de ceinture

	point de prélèvement	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	PT mg/l	E.Coli n/ 100 ml	Enterocoques Intestinaux n/ 100 ml	N-NO3 mg/l	N-NH4+ mg/l
10/ 03/ 2011	Chenal de ceinture	3	30	26	0,12	38	78	51,9	0,05
01/ 06/ 2011	Chenal de ceinture	9	66	110	0,69	2074	618	0,5	0,05
01/ 07/ 2011	Chenal de ceinture	13	80	110	0,78	3420	508	0,5	0,05
04/ 08/ 2011	Chenal de ceinture	15	96	190	0,92	1375	357	0,5	0,07
01/ 09/ 2011	Chenal de ceinture	9	74	146	0,45	1170	305	0,5	0,05
10/ 11/ 2011	Chenal de ceinture	8	47	75	0,32	412	460	0,5	0,17

10.4 ANALYSES PONCTUELLES

Tests hebdomadaires sortie de station d'épuration

	N-NH4 mg/l	N-NO3 mg/l	P-PO4 mg/l	Dilution	Taux de boues ml
03/01/2011	0,1	0,4	0,66	4	170
10/01/2011	0,1	0,4	0,2	4	110
17/01/2011	0,1	0,4	0,4	4	150
24/01/2011	0,1	0,8	0,6	4	175
31/01/2011	0,1	1,3	0,8	4	195
07/02/2011	0,1	0,6	0,5	4	145
14/02/2011	0,1	0,6	0,4	4	155
21/02/2011	0,1	0,2	0,5	4	155
01/03/2011	0,1	0,2	0,3	4	150
08/03/2011	1,56	0,1	1	4	140
14/03/2011	0,1	0,8	0,1	4	135
21/03/2011	0,1	1,32	0,3	4	120
28/03/2011	0,1	0,8	0,2	4	95
05/04/2011	0,1	1,9	0,5	4	145
11/04/2011	0,1	2,4	0,15	4	130
18/04/2011	7,8	3,96	0,33	4	100
26/04/2011	7,8	2,2	0,2	4	135
03/05/2011	0,1	2,8	0,6	4	120
09/05/2011	0,1	2,4	1,3	4	140
16/05/2011	0,1	3,3	1,5	4	145
23/05/2011	0,1	3,9	0,6	4	125
30/05/2011	0,1	2,6	0,3	4	110
06/06/2011	7,8	1,3	0,5	4	120
14/06/2011	3,9	5	0,75	4	100
20/06/2011	0,1	3,5	0,7	4	80
27/06/2011	0,1	4,1	0,9	4	70
04/07/2011	3,9	5	1	4	85
12/07/2011	7,8	2,6	0,6	4	100
18/07/2011	7,8	6,38	1,3	4	80
25/07/2011	3,9	7,9	1,5	4	90
01/08/2011	0,39	6,6	2,3	4	90
08/08/2011	3,9	7,5	0,3	4	50
16/08/2011	3,9	5,5	1,1	4	100
23/08/2011	0,1	7,26	1,6	4	100
29/08/2011	0,1	3,3	1,6	4	105
05/09/2011	0,1	2,8	1	4	95
12/09/2011	0,1	1,5	1,4	4	120
19/09/2011	0,1	1,7	3,3	4	120
26/09/2011	0,1	1,3	0,15	4	105
03/10/2011	0,1	1,3	0,1	4	110
11/10/2011	0,1	1,5	0,2	4	80
17/10/2011	0,1	0,1	0,2	4	110
24/10/2011	0,1	0,8	0,2	4	100
31/10/2011	3,9	0,9	0,3	4	100
07/11/2011	0,1	0,1	0,3	4	140
14/11/2011	0,1	0,3	0,2	4	130
21/11/2011	0,1	1,1	0,6	4	100
28/11/2011	0,1	1,3	1,15	4	95
05/12/2011	0,1	5	1	4	100
12/12/2011	0,1	0,8	1,8	4	100
19/12/2011	0,1	0,1	1,3	4	120
26/12/2011	0,1	1,5	1,5	4	110

11 LES OPERATIONS REALISEES PAR SAUR

11.1 MAINTENANCE DU PATRIMOINE

11.1.1 Stations et ouvrages

11.1.1.1 La maintenance des équipements

Liste des opérations de maintenance effectuées dans l'année :
Les entretiens de premier niveau (contrôle niveau huile, graissage, ...) ne sont pas détaillés dans les tableaux qui suivent :

Interventions en activité Entretien

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Booster du Joussemet	Groupe électrogène	02/05/2011	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
PR Chemin de l'Alouette	Armoire de commande	06/01/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
PR Chemin de l'Alouette	Groupe électrogène	02/05/2011	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
PR de la Motte Martin - Les Bourdes	Armoire de commande	20/07/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
PR de la Motte Martin - Les Bourdes	Groupe électrogène	05/05/2011	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
PR de la plage du Rocher	Clapets vannes + vanne dn80	15/09/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
PR du Camping du Rocher	Armoire de commande	07/04/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
PR du Camping du Rocher	Armoire de commande	19/10/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
PR les Brunelles - Jarny	Armoire de commande	21/12/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
PR les Brunelles - Jarny	Groupe électrogène	06/01/2011	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
PR les Brunelles - Jarny	Groupe électrogène	05/05/2011	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
PR les Conches (Route d'Angles)	Groupe électrogène	05/05/2011	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
PR les Dryades	Télesurveillance	23/12/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
PR Lot. de la Vallée	Armoire de commande	17/08/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
PR Lot. de la Vallée	Télesurveillance	21/07/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
PR rue du Docteur Joussemet	Armoire de commande	08/11/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
PR rue du Docteur Joussemet	Groupe électrogène	02/05/2011	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
PR rue du Marais Lot. la Pépière	Armoire de commande	13/09/2011	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
PR rue du Marais Lot. la Pépière	Armoire de commande	23/09/2011	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
STEP Longeville sur Mer - La Pépière	Agitateur Bassin Aération	28/10/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
STEP Longeville sur Mer - La Pépière	Armoire de commande	21/06/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
STEP Longeville sur Mer - La Pépière	Automate	09/02/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
STEP Longeville sur Mer - La Pépière	Cablage, éclairage, chauffage	24/05/2011	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
STEP Longeville sur Mer - La Pépière	Pompe alimentation en boues	20/12/2011	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
STEP Longeville sur Mer - La Pépière	Pompe gaveuse	15/11/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
STEP Longeville sur Mer - La Pépière	Pompe submersible n°2	07/10/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
STEP Longeville sur Mer - La Pépière	Pompe submersible n°3	30/11/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
STEP Longeville sur Mer - La Pépière	Préleveur d'entrée	01/07/2011	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
STEP Longeville sur Mer - La Pépière	Préleveur d'entrée	05/12/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
STEP Longeville sur Mer - La Pépière	Préleveur d'entrée	30/12/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
STEP Longeville sur Mer - La Pépière	STEP Longeville sur Mer - La Pépière	30/08/2011	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
STEP Longeville sur Mer - La Pépière	Surpresseur d'aération n°2	11/02/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
STEP Longeville sur Mer - La Pépière	Surpresseur d'aération n°2	25/03/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
STEP Longeville sur Mer - La Pépière	Table d'égouttage + équipement	17/08/2011	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
STEP Longeville sur Mer - La Pépière	Table d'égouttage + équipement	02/11/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement

Interventions en activité Renouvellement

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Clause	Opération(s) réalisée(s)
PR Allée des Vanneaux	Armoire de commande	18/10/2011	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
PR Allée des Vanneaux	Télésurveillance	17/11/2011	Curatif	Garantie	Renouvellement total de l'équipement
PR les Brunelles - Jarny	2 Clapets vannes dn150 et 1 vanne dn80	06/01/2011	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
PR les Brunelles - Jarny	Armoire de commande	06/01/2011	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
PR les Brunelles - Jarny	Colonnes et collecteur	06/01/2011	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
PR rue du Docteur Joussemet	Armoire de commande	25/11/2011	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
PR rue du Docteur Joussemet	Automate	25/11/2011	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
PR rue du Docteur Joussemet	Démarrateur n°1	23/09/2011	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
PR rue du Docteur Joussemet	Récepteur dupline	25/11/2011	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
PR rue du Docteur Joussemet	Télésurveillance	25/11/2011	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
STEP Longeville sur Mer - La Pépière	Agitateur silo	09/02/2011	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement

Les interventions en activité Renouvellement font l'objet d'une annexe.

Conformément aux dispositions du Décret 2005-236 relatif au rapport annuel du délégataire :

- Les opérations réalisées au titre de la Garantie sont détaillées et seul le montant global de ces opérations est communiqué.
- Les opérations réalisées au titre d'un Programme sont détaillées et chaque opération voit son montant communiqué.
- Les opérations réalisées au titre d'un Fond sont détaillées et chaque opération voit son montant communiqué.

Les montants ainsi communiqués sont les coûts de réalisation des opérations.

Ces valeurs ne peuvent être rapprochées des montants qui doivent alors figurer sur le CARE, et qui sont :

- Dans le cadre d'une garantie, des charges lissées sur la durée du contrat
- Dans le cadre d'un programme, des engagements contractuels sur un programme prévisionnel faisant l'objet d'un lissage économique sur la durée du contrat.
- Dans le cadre d'un fond, des dotations.

(Le détail des différentes rubriques du CARE, sont données dans le paragraphe « Méthodes et éléments de calcul du CARE ».

11.1.2 Autres interventions

Synthèse des interventions pour fuites sur branchements :

Nature	Nombre d'interventions
Fuite / casse sur branchement EU	1

Entretien des espaces verts :

L'entretien des espaces verts a été réalisé conformément à ce qui a été prévu au contrat.

11.2 TACHES D'EXPLOITATION

11.2.1 Opérations d'entretien

11.2.1.1 Opérations d'hydro curage préventif du réseau

Hydrocurage du Réseau Eaux Usées

Date d'intervention	Adresse	Diamètre	Matériaux	Total (ml)
13/01/2011	Chemin de la Station d'épuration	200	Amiante-ciment	480
09/03/2011	La Motte Martin	200	Amiante-ciment	420
29/03/2011	Espaces Verts	200	Amiante-ciment	110
	Rue des Frênes	200	Amiante-ciment	80
	Rue des Troènes	200	Amiante-ciment	300
30/03/2011	Chemin du Pont	200	Amiante-ciment	65
	Rue du 8 Mai	200	Amiante-ciment	340
15/04/2011	Foyer Logement – Curage amont aval du dégraisseur			40
14/09/2011	Route du Bernard			260
	Rue des Platannes			280
Total général				2375

Hydrocurage PR et Pré-traitements STEP

Date d'intervention	Ouvrage	Commentaire	Total
20/01/2011	PR Le Bouil - PR Les Brunelles	Hydrocurage PR	1
21/01/2011	PR Les Brunelles	Hydrocurage PR	1
09/03/2011	STEP	Hydrocurage PR	1
		Hydrocurage Prétraitements STEP	1
15/06/2011	PR Les Brunelles	Hydrocurage PR	1
24/06/2011	PR Botte Martin	Hydrocurage PR	1
	PR Camping du Rocher	Hydrocurage PR	1
	PR Joussemet	Hydrocurage PR	1
	PR Le Rocher	Hydrocurage PR	1
	PR Les Brunelles	Hydrocurage PR	1
	PR Les Conches-Route d'Angle	Hydrocurage PR	1
27/06/2011	PR La Pépière (22)	Hydrocurage PR	1
	PR La Raisinière (25)	Hydrocurage PR	1
	PR La Tonnelle (2)	Hydrocurage PR	1
	PR La Vallée (23)	Hydrocurage PR	1
	PR L'Océan (18)	Hydrocurage PR	1
	PR Moulin de Talmont (27)	Hydrocurage PR	1
	PR Paillère (24)	Hydrocurage PR	1
29/06/2011	PR Pryade	Hydrocurage PR	1
07/07/2011	PR Alouette	Hydrocurage PR	1
	PR La Gurérinière	Hydrocurage PR	1
	PR La Jalousie	Hydrocurage PR	1

Date d'intervention	Ouvrage	Commentaire	Total
	PR Le Patios de La Mer	Hydrocurage PR	1
	PR Les Mimotte	Hydrocurage PR	1
	PR Les Tamaris	Hydrocurage PR	1
	PR Rondouze	Hydrocurage PR	1
	PR STEP	Hydrocurage PR	1
13/07/2011	STEP dégazeur	Hydrocurage Prétraitements STEP	1
15/07/2011	PR La Motte Martin	Hydrocurage PR	1
29/07/2011	PR CRS	Hydrocurage PR	1
05/08/2011	PR CRS	Hydrocurage PR	1
12/08/2011	PR Plage du Rocher	Hydrocurage PR	1
19/08/2011	PR CRS	Hydrocurage PR	1
	PR STEP de Longeville s/Mer	Hydrocurage PR	2
	STEP de Longeville s/Mer	Hydrocurage Prétraitements STEP	3
31/08/2011	STEP de Longeville s/Mer	Hydrocurage Prétraitements STEP	1
03/10/2011	PR STEP de Longeville s/Mer	Hydrocurage PR	1
	STEP de Longeville s/Mer	Hydrocurage Prétraitements STEP	1
28/10/2011	PR Dryades	Hydrocurage PR	1
	PR La Paillère	Hydrocurage PR	1
	PR Mimosettes	Hydrocurage PR	1
03/11/2011	PR Chemin de l'Alouette	Hydrocurage PR	1
	PR Joussemet	Hydrocurage PR	1
	PR Rocher	Hydrocurage PR	1
14/11/2011	PR Brunelles	Hydrocurage PR	1
	PR Camping du Rocher	Hydrocurage PR	1
	PR Jalousie	Hydrocurage PR	1
	PR La Guérinière	Hydrocurage PR	1
	PR La Motte Martin	Hydrocurage PR	1
	PR Le Conches – Route d'Angles	Hydrocurage PR	1
16/11/2011	PR La Pépière	Hydrocurage PR	1
Total			54

11.2.1.2 Opérations de débouchage et d'hydro curage ponctuelles du réseau

Débouchages réseau

Date d'intervention	Adresse	Diamètre	Matériaux	Total (ml)
07/04/2011	Rue de la Belle Etoile	200		75
	Rue des Bourbes			75
17/04/2011	Arrivée sur PR les Brunelles	200		20
Total général				170

Débouchages branchements

Date d'intervention	Adresse	Total
07/04/2011	31 RUE DES TULIPES	1
07/07/2011	LES BOURBES	1
08/08/2011	6 LOT LES DRYADES	1
09/11/2011	304 CHEMIN DES BALLERAISSES	1
23/11/2011	4 RUE DES FRENES	1
Total général		5

11.2.1.3 Passage caméra

Inspection télévisée des branchements

Date d'intervention	Adresse	Diamètre	Matériaux	Total
21/01/2011	15 Rue des Oyats	125	PVC	1
07/06/2011	79 Chemin des Alouettes	125	Amiante-ciment	1
Total général				2

11.2.2 Police de réseau et contrôle des branchements

Contrôle de conformité des branchements neufs

- 27 contrôles de conformité ont été effectués en 2011.

Contrôle de conformité des branchements anciens

- 64 contrôles de conformité ont été effectués en 2011.

Contrôle de conformité dans le cadre des ventes immobilières.

- 34 contrôles ont été effectués.

11.2.3 Lutte contre les ragondins

Les stations d'épuration par lagunage sont des sites où la prolifération des ragondins peut être importante. La présence de ces animaux peut entraîner des dégradations importantes des ouvrages (trou dans les bâches, effritement des berges, nuisances auprès des riverains, etc...). C'est pourquoi un traitement chimique était réalisé plusieurs fois par an.

Suite aux évolutions réglementaires, l'arrêt de la lutte chimique contre la prolifération des ragondins devait être effectif à fin septembre 2006.

Saur a anticipé l'application de la réglementation en mettant en œuvre dès janvier 2006 le piégeage pour lutter contre la prolifération des ragondins et rats musqués au niveau des stations d'épuration par lagunage, et ceci sans coût supplémentaire pour la collectivité, le surcoût étant pris en charge par Saur.

Les opérations de piégeage (Cf. réglementation et mode opératoire en annexe) ont lieu sur 4 semaines complètes, avec visite quotidienne des pièges par un technicien. Les espèces capturées non visées sont relâchées.

Résultats des piégeages réalisés au titre du contrat en 2011 :

Communes / Sites	Nbre de Ragondins	Nbre de Rats Musqués	Total par sites	Divers
LONGEVILLE SUR MER	57	11	68	RAS

11.2.4 Contrôles réglementaires

La conformité à la réglementation sur la sécurité du personnel pour les installations électriques, les récipients sous pression et les appareils de levage a été vérifiée sur l'ensemble des sites par un organisme agréé. Les remises en conformité nécessaires et à la charge de l'exploitant, suite aux observations transmises, sont détaillées dans le chapitre des interventions réalisées.

Les contrôles réglementaires des installations électriques ont été réalisés suivant la réglementation en vigueur.

11.3 GARANTIE POUR CONTINUITÉ DE SERVICE

Le détail du renouvellement réalisé pour l'année est présenté en annexe.



12 COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE)

12.1 LE CARE

Elément en cours de réalisation et qui vous sera remis indépendamment du rapport annuel du délégué.

12.2 METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n°740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de SAUR.

MODALITES D'ETABLISSEMENT DU COMPTE ANNUEL DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION ET COMPOSANTES DES RUBRIQUES

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Centre.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,

- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Centre.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plate forme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Centre.

- *des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :*
 - des « Frais de centre et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
 - des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche.
- *des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.*

3) Commentaire des rubriques de charges

1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

3. Achats d'Eau :

Contrats d'assainissement : cette rubrique comprend les Achats de Prestations de Traitement en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour le traitement des effluents collectés dans le cadre du contrat.

4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires et celles réalisées par le Délégué dans le cadre de son autocontrôle.

6. Sous Traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

- **Sous-traitance** : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.
- **Matières et Fournitures** : ce poste comprend :
 - la charge relative au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise.
 - la location de courte durée de matériel sans chauffeur.
 - les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau.
 - les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique.
 - le matériel de sécurité.
 - les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET).
- La contribution sociale de solidarité.
- la taxe foncière.
- les redevances d'occupation du domaine public.

8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du centre.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
 - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle
 - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice
 - J@DE, logiciel de gestion et des achats
 - NET&GIS, logiciel de cartographie
 - GEREMI, logiciel de télésurveillance.

- "Assurances" : ce poste comprend :
 - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire
 - Les primes dommages ouvrages
 - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu
 - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale.
- les taxes
- les redevances

12. Charges relatives aux Renouvellements :

- « Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Il s'agit d'un lissage des charges sur la durée du contrat. Il est à noter que la méthode de calcul de ce lissage a été améliorée conformément au décret n°2005-236 du 14 mars 2005 et au Rapport de l'Ordre des Experts Comptables : la méthode intègre les charges prévisionnelles selon un calcul fondée sur l'évaluation des risques à couvrir jusqu'à la fin du contrat. Ce calcul sera réactualisé chaque année pour tenir compte de l'évolution du patrimoine et des charges réellement constatées depuis le début du contrat.
- "Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.
- "Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligation existant au contrat :

- programme contractuel d'investissements
- fonds contractuel d'investissements
- annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégué
- investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégué au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégué s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

4) **Résultat avant Impôt**

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

5) **Impôt sur les sociétés**

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

6) **Résultat**

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.



12.3 SPECIMENS DE FACTURES LIES AU DECRET N°2007-67 5

Vos Contacts :

Accueil : Zone Acti Sud Rue du Commerce
85033 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 14h à 17h30

Téléphone : 02 53 59 40 00
Du Lundi au Vendredi de 8h à 19h

Dépannage 24h/24 : 02 53 59 40 09

www.saurclient.fr

SPECIMEN
01 Janvier 2012

Courrier : B.P. 505 .
37205 TOURS CEDEX 03

Référence à rappeler

□□

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Collecte et traitement des eaux usées :

Commune de LONGEVILLE SUR MER

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	76,98 €	
Consommation TTC	302,13 €	soit 0,0025 €/Litre
Total facture TTC	379,11 €	
	379,11 €	

SAUR - S.A.S. au capital de 101.529.000€ RCS Versailles 339 379 984 Siège Social Atlantis, 1 avenue Eugène Freyssinet 78280 GUYANCOURT TVA Intracommunautaire n°FR 28 339 379 984 - N.A.F. 741J
Conformément à l'article 27 de la loi Informatiques et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès pour les données vous concernant qui ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de facturation et de règlement. Pour les besoins du service et l'amélioration de celui-ci nous pouvons enregistrer sur nos bases vos numéros de téléphone (liste blanche uniquement). Vous pouvez refuser cet enregistrement en nous adressant un simple courrier à votre point d'accueil client.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

Rapport Annuel du Déléguataire



BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
LONGEVILLE SUR MER						120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN	FACTURE N°	Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	330,30 € HT	353,43 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Communale		Année 2012					38,00	7,00
Abonnement part SAUR		Année 2012					33,94	7,00
Consommation part Communale		Année 2012		120	1,3200	158,40		7,00
Consommation part SAUR		Année 2012		120	0,8330	99,96		7,00

Organismes publics			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
	24,00 € HT	25,68 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)		Année 2012		120	0,2000	24,00		7,00

Total Facture	379,11 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 354,30 €
TVA sur les débits : 24,81 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Rapport Annuel du Déléguataire



Vos Contacts :

Accueil : Zone Acti Sud Rue du Commerce
85033 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 14h à 17h30

Téléphone : 02 53 59 40 00
Du Lundi au Vendredi de 8h à 19h

Dépannage 24h/24 : 02 53 59 40 09

www.saurclient.fr

SPECIMEN
01 Janvier 2011

Courrier : B.P. 505 .
37205 TOURS CEDEX 03

Référence à rappeler

□□

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Collecte et traitement des eaux usées :

Commune de LONGEVILLE SUR MER

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	74,57 €	
Consommation TTC	292,69 €	soit 0,0024 €/Litre
Total facture TTC	367,26 €	
	367,26 €	

SAUR S.A.S. au capital de 101.529.000€ RCS Versailles 339 379 984 Siège Social Atlantis, 1 avenue Eugène Freyssinet 78280 GUYANCOURT TVA Intracommunautaire n°FR 28 339 379 984 - N.A.F. 741J
Conformément à l'article 27 de la loi Informatiques et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès pour les données vous concernant qui ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de facturation et de règlement. Pour les besoins du service et l'amélioration de celui-ci nous pouvons enregistrer sur nos bases vos numéros de téléphone (liste blanche uniquement). Vous pouvez refuser cet enregistrement en nous adressant un simple courrier à votre point d'accueil client.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
LONGEVILLE SUR MER						120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées		325,32 € HT / 343,21 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Communale		Année 2011					38,00	5,50
Abonnement part SAUR		Année 2011					32,68	5,50
Consommation part Communale		Année 2011		120	1,3200	158,40		5,50
Consommation part SAUR		Année 2011		120	0,8020	96,24		5,50

Organismes publics		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
22,80 € HT / 24,05 € TTC		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)			120	0,1900	22,80		5,50

Total Facture	367,26 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 348,12 €
TVA sur les débits : 19,14 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

13 GLOSSAIRE

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du déléguataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Autosurveillance : Elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du déléguataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de retour = biens financés par le déléguataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de reprise = biens financés par le déléguataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le déléguataire ne puisse s'y opposer

Bilan journalier : Il concrétise l'efficacité de traitement d'une installation à partir d'échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation sur 24 heures proportionnellement au débit. Certains paramètres sont analysés et comparés (concentrations et/ou rendement d'élimination) aux performances que doit satisfaire l'installation.

Bilan annuel : Il concrétise l'efficacité de traitement de l'installation sur l'année à partir des échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation au cours de l'année. La conformité de certains paramètres est évaluée à partir des bilans journaliers en tenant compte d'une tolérance définie dans la réglementation. Pour d'autres paramètres, l'évaluation de la conformité s'effectue après avoir calculé la moyenne des mesures réalisées. Au final, la conformité de l'installation sur l'année est évaluée par l'exploitant, paramètre par paramètre, puis pour la globalité de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation à partir des données transmises par l'exploitant.

Branchements : Canalisations distinctes d'eaux usées et d'eaux pluviales aboutissant au réseau public d'assainissement collectif et partant des regards de branchement ou boîtes de branchements placés en limite de propriété et sur lesquels viennent se raccorder les installations intérieures de l'utilisateur..

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du déléguataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Contrat-abonné : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle officiel : Il correspond aux contrôles inopinés pratiqués par un organisme tel que la police de l'eau.

Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Equivalent Habitant (Eq. Hab.) : Unité de pollution correspondant à celle d'un habitant en une journée.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégué prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Taux d'eaux parasites : Il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée, par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements..

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. Si un jour donné, la station reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégué fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégué, destruction d'un ouvrage...),
- opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégué (bureaux) entièrement dédié au service.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Délégué de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Réseau de collecte des eaux usées : Ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous-pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte intérieur : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).

14 ANNEXES

14.1 DETAIL DES AUTRES BIENS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION DU SERVICE

Libellé installation	Libellé sous-installation		Libellé équipement	Marque et Type	Date de mise en service
Booster du Joussemet	Pompage		2 clapets pompes	Socla 408	30/07/2002
			4 vannes	Pont a mousson EURO 23	30/07/2002
			Anti-bélier	Charlatte ARAA	30/07/2002
			Clapet By Pass	Socla 408	30/07/2002
			Débitmètre	Danfoss	30/07/2002
			Pompe n°1	Flygt CT3201SH264	30/07/2002
		Pompe n°2	Flygt CT3201SH264	30/07/2002	
	Electricité		Armoire de commande	Marque indéfinie	30/07/2002
			Démarrreur n°1	Danfoss MCD3037	03/08/2009
			Démarrreur n°2	Danfoss MCD3000	30/07/2002
			Déshumidificateur	Marque indéfinie	30/07/2002
			Groupe électrogène	S.d.m.o. JS80K	30/07/2002
			Mesure de pression	Danfoss MBS33	30/07/2002
		Télétransmission	Sofrel S50	30/07/2002	
	Serrurerie		Clôture	Marque indéfinie 34ml	30/07/2002
		Portillon		19/06/2008	
		Trappe groupe électrogène	Marque indéfinie 1300*3000	30/07/2002	
		Trappe pompe 1	Marque indéfinie 1000*700	30/07/2002	
		Trappe pompe 2	Marque indéfinie 1000*700	30/07/2002	
PI CRS plage du Rocher		Armoire de commande	Marque indéfinie	15/06/1996	
		Pompe submersible	Flygt DP3057.180MT230	13/08/2004	
		Refolement + vanne	Marque indéfinie	15/06/1996	
		Satellite	Sofrel S10AP	15/06/1996	
PI La Raisinière 2 - Rte de St Vincent/Jard		Armoire de commande	Marque indéfinie	24/10/2008	
		Clapets vannes	Marque indéfinie	24/10/2008	
		Colonne et collecteur	Marque indéfinie 63PVC	24/10/2008	
		Pompe submersible n°1	Flygt DP3057MT234	24/10/2008	
		Pompe submersible n°2	Flygt DP3057MT234	24/10/2008	
		Télésurveillance	Sofrel S550	24/10/2008	
PI route du Moulin		Armoire de commande	Marque indéfinie	04/12/2009	
		Clapet vanne	Marque indéfinie	04/12/2009	
		Colonne refolement	Marque indéfinie	04/12/2009	
		Pompe submersible	Flygt DP3057.181MT234	04/12/2009	
		Télésurveillance	Sofrel S510	04/12/2009	
PI rue des Roses		Armoire de commande	Marque indéfinie	15/01/1995	
		Pompe submersible	Flygt MP 3067 LT 211	15/01/1995	
		Refolement + vanne	Marque indéfinie	15/01/1995	
		Satellite	Flygt FLYGT CV22	15/01/1995	
PR Allée des			Armoire de commande	Itecom	18/10/2011

Libellé installation	Libellé sous-installation		Libellé équipement	Marque et Type	Date de mise en service
Vanneaux			Clapets vannes	Marque indéfinie	01/01/1980
			Pompe	Marque indéfinie	01/01/1980
			Télésurveillance	Sofrel S510 8DI	17/11/2011
PR chemin de la Rondouze			Armoire de commande	Marque indéfinie	14/03/2006
			Clapets vannes	Marque indéfinie	14/03/2006
			Colonnes et collecteur	Marque indéfinie	14/03/2006
			Pompe submersible n°1	Ksb guinard Ama-Porter-502ND	04/03/2006
			Pompe submersible n°2	Ksb guinard Ama-Porter-502ND	04/03/2006
			Télésurveillance	Sofrel S50	14/03/2006
PR Chemin de l'Alouette			2 Clapets vannes dn100 et 1 vanne dn150	Marque indéfinie	30/07/2002
			2 Colonnes	Marque indéfinie	30/07/2002
			Armoire de commande	Marque indéfinie	15/07/1989
			Ballon anti-bélier	Charlatte ARAA	15/07/1989
			Collecteur	Marque indéfinie	15/07/1989
			Groupe électrogène	Ceres PKS 3.152	15/07/1989
			Pompe submersible n°1	Flygt CP3127HT250	30/07/2002
			Pompe submersible n°2	Flygt CP3127HT250	30/07/2002
			Transmetteur réseau coordonné	Marque indéfinie ELECTROMATIC DUPLINE	15/05/1995
			Trappes rambarde échelle porte	Marque indéfinie	15/07/1989
	Vanne murale	Marque indéfinie	15/07/1989		
PR de la Guérinière			2 Clapets 3 vannes dn150 et 1 vanne dn80	Marque indéfinie	15/03/1989
			Armoire de commande	Marque indéfinie	15/03/1989
			Ballon anti-bélier	Charlatte ARAA	01/01/2000
			Colonnes et collecteur	Marque indéfinie	15/03/1989
			Pompe submersible n°1	Flygt CP3127 HT483	15/03/1989
			Pompe submersible n°2	Flygt CP3127 HT483	15/03/1989
			Récepteur Dupline	Marque indéfinie DUPLINE FAD1501-700	15/02/1998
			Trappes rambarde échelle porte	Marque indéfinie	15/03/1989
	Vanne murale	Marque indéfinie	15/03/1989		
PR de la Motte Martin - Les Bourdes			2 Clapets vannes dn100 et 1 vanne dn80	Marque indéfinie	15/06/1989
			Armoire de commande	Marque indéfinie	15/06/1989
			Ballon anti-bélier	Charlatte ARAA	15/06/1989
			Colonnes et collecteur	Marque indéfinie	15/06/1989
			Electromatic Dupline	Marque indéfinie Electromatic Dupline	15/06/1989
			Groupe électrogène	Ceres 15PK0029	15/06/1989
			Pompe submersible n°1	Flygt CP3127HT250	30/07/2002
			Pompe submersible n°2	Flygt CP3127HT250	30/07/2002
			Trappes rambarde échelle porte	Marque indéfinie	15/06/1989
	Vanne murale	Marque indéfinie	15/06/1989		
PR de la plage du			Armoire de commande	Marque indéfinie	15/08/1987

Libellé installation	Libellé sous-installation		Libellé équipement	Marque et Type	Date de mise en service
Rocher			Automate	Telemecanique TSX3721	15/02/1998
			Ballon anti-bélier	Charlatte ARAA	15/08/1987
			Clapets vannes + vanne dn80	Marque indéfinie	15/08/2000
			Clôture portail	Marque indéfinie	15/08/1987
			Colonnes et collecteur	Marque indéfinie	22/09/2006
			Pompe submersible n°1	Flygt CP3127HT480	22/09/2006
			Pompe submersible n°2	Flygt CP3127HT480	22/09/2006
			Porte trappes rambarde échelle	Marque indéfinie	15/08/1987
			Télésurveillance	Sofrel S50	15/05/1995
			Vanne murale	Marque indéfinie	15/08/1987
PR de la Tonnelle			Armoire de commande	Marque indéfinie	15/03/1995
			Clapets vannes	Marque indéfinie	15/03/1995
			Colonnes et collecteur	Marque indéfinie	15/03/1995
			Pompe submersible n°1	Flygt CP3102.180 MT435	15/03/1995
			Pompe submersible n°2	Flygt CP3102.180 MT435	15/03/1995
PR des Mimosettes			2 Clapets	Marque indéfinie	25/03/2004
			2 Vannes	Marque indéfinie	25/03/2004
			770 Potence avec treuil	Marque indéfinie	25/03/2004
			Armoire de commande	Marque indéfinie	25/03/2004
			Colonnes et collecteurs	Marque indéfinie	25/03/2004
			Pompe submersible n°1	Flygt NP3085.183MT460	25/03/2004
			Pompe submersible n°2	Flygt NP3085.183MT460	25/03/2004
			Télésurveillance	Sofrel S50	25/03/2004
			Trappes et échelle	Marque indéfinie	22/04/2004
			Vanne de vidange	Marque indéfinie	25/03/2004
Vanne murale	Bayard	25/03/2004			
PR du Camping du Rocher			Armoire de commande	Itecom	26/01/2007
			Ballon anti-bélier	Charlatte ARAA	15/04/1989
			Clapets Vannes	Pont a mousson	14/06/2006
			Clôture portail	Marque indéfinie	15/04/1989
			Colonne et collecteur	Marque indéfinie	14/06/2006
			Pompe submersible n°1	Flygt CP3127HT480	14/06/2006
			Pompe submersible n°2	Flygt CP3127HT480	14/06/2006
			Récepteur Dupline	Marque indéfinie DUPLINE FAD1501-700	15/02/1998
			Trappes échelle rambarde	Marque indéfinie	15/04/1989
Vanne murale	Marque indéfinie	15/04/1989			
PR Impasse des Tamaris			Armoire de commande	Marque indéfinie	26/12/2008
			Clapet vanne	Marque indéfinie	26/12/2008
			Colonne de refoulement	Marque indéfinie 63PVC	26/12/2008
			Pompe submersible	Flygt DP3057MT234	26/12/2008
			Télésurveillance	Sofrel S510	26/12/2008
PR la Jalousie			2 Clapets vannes dn80 et 1 vanne dn65	Marque indéfinie	15/01/1990
			Armoire de commande	Marque indéfinie	15/01/1990
			Colonnes et collecteur	Marque indéfinie	15/01/1990

Libellé installation	Libellé sous-installation		Libellé équipement	Marque et Type	Date de mise en service
			Pompe submersible n°1	Flygt DP3085.183MT470 D80	17/06/2010
			Pompe submersible n°2	Flygt DP3085MT470	08/09/2004
			Satellite	Sofrel S10AP	15/10/1996
			Trappes échelles potence	Marque indéfinie	15/01/1990
			Vanne murale	Marque indéfinie	15/01/1990
PR les Brunelles - Jarny			2 Clapets vannes dn150 et 1 vanne dn80	Pont a mousson	06/01/2011
			Armoire de commande	Itecom	06/01/2011
			Ballon anti-bélier	Charlatte ARAA	15/06/1988
			Colonnes et collecteur	Marque indéfinie	06/01/2011
			Groupe électrogène	Ceres	15/06/1988
			Pompe submersible n°1	Flygt NP3171HT453	15/09/2001
			Pompe submersible n°2	Flygt NP3171HT453	15/09/2001
			Portail clôture	Marque indéfinie	15/06/1988
			Télésurveillance	Sofrel S50	05/07/2007
			Trappes rambarde échelle porte double	Marque indéfinie	15/06/1988
			Vanne murale	Marque indéfinie	15/06/1988
PR les Conches (Route d'Angles)			2 Clapets vannes dn100+ 1 vanne dn 150	Marque indéfinie	01/06/2000
			Armoire de commande	Marque indéfinie	15/08/1987
			Ballon anti-bélier	Charlatte ARAA	15/08/1987
			Clôture portail	Marque indéfinie	15/08/1987
			Colonnes 160PVC et collecteur dn150 acier	Marque indéfinie	01/06/2000
			Doubles portes	Marque indéfinie	15/08/1987
			Groupe électrogène	Ceres	15/08/1987
			Pompe submersible n°1	Flygt CP3127HT250	01/06/2000
			Pompe submersible n°2	Flygt CP3127HT250	01/06/2000
			Satellite	Marque indéfinie DUPLINE 1440 ELECTROMATIC	15/05/1995
			Trappes	Marque indéfinie	15/08/1987
			Vanne murale	Marque indéfinie	15/08/1987
PR les Dryades			2 Clapets vannes	Marque indéfinie	15/01/1990
			2 Trappes	Marque indéfinie	15/01/1990
			Armoire de commande	Marque indéfinie	15/01/1990
			Colonnes et collecteur	Marque indéfinie	15/01/1990
			Pompe submersible n°1	Flygt DP3068MT472	01/02/2006
			Pompe submersible n°2	Flygt DP3068MT472	14/03/2006
			Porte abri armoire	Marque indéfinie	15/01/1990
			Télésurveillance	Sofrel S50	15/02/2006
			Vanne murale	Marque indéfinie	15/01/1990
PR Les Patios de la mer			2 Clapets	Marque indéfinie	22/04/2004
			2 Vannes	Marque indéfinie	22/04/2004
			Armoire de commande	Marque indéfinie	22/04/2004
			Colonnes et collecteurs	Marque indéfinie	22/04/2004
			Pompe submersible n°1	Flygt DP 3068 MT 474	22/04/2004
			Pompe submersible n°2	Flygt DP 3068 MT 474	22/04/2004

Libellé installation	Libellé sous-installation		Libellé équipement	Marque et Type	Date de mise en service
			Télésurveillance	Sofrel S50	22/04/2004
			Trappes	Marque indéfinie	22/04/2004
			Vanne de vidange	Marque indéfinie	22/04/2004
PR Lot. de la Vallée			Armoire de commande	Marque indéfinie	15/10/2006
			Clapets vannes	Marque indéfinie	15/10/2006
			Colonnes et collecteur	Marque indéfinie	15/10/2006
			Pompe submersible n°1	Flygt DP3068.180MT472	15/10/2006
			Pompe submersible n°2	Flygt DP3068.180MT472	15/10/2006
			Télésurveillance	Sofrel S50	15/10/2006
	PR Principal La Raisinière			Armoire de commande	Marque indéfinie
			Clapets vannes	Marque indéfinie	24/10/2008
			Colonne et collecteur	Marque indéfinie	24/10/2008
			Pompe submersible n°1	Flygt DP3068.180HT214	24/10/2008
			Pompe submersible n°2	Flygt DP3068.180HT214	24/10/2008
			Télésurveillance	Sofrel S510	24/10/2008
			Vanne murale	Ramus	24/10/2008
PR rue de la Paillière			Armoire de commande	Marque indéfinie	08/06/2004
			Clapets vannes	Marque indéfinie	08/06/2004
			Colonnes et collecteur	Marque indéfinie	08/06/2004
			Pompe submersible n°1	Flygt DP3057MT234	08/06/2004
			Pompe submersible n°2	Flygt DP3057MT234	08/06/2004
			Télétransmission	Sofrel S50	08/06/2004
PR rue de l'océan			Armoire de commande	Marque indéfinie	13/10/2005
			Clapet	Socla	22/04/2004
			Colonne	Marque indéfinie	17/10/2005
			Pompe submersible	Flygt DP3057MT234	13/10/2005
			Télésurveillance	Sofrel S50	13/10/2005
			Vanne	Pont a mousson	13/10/2005
PR rue du Docteur Joussemet			2 Clapets vannes	Marque indéfinie	15/06/1986
			Armoire de commande	Itecom	15/12/2011
			Ballon anti-bélier	Charlatte ARAA	18/05/2002
			Cable	Marque indéfinie	15/06/1986
			Clôture portail	Marque indéfinie	15/06/1986
			Collecteur	Marque indéfinie	30/07/2002
			Colonne été	Marque indéfinie	30/07/2002
			Colonne pompe hiver	Marque indéfinie	30/07/2002
			Démarrateur n°1	Danfoss MCD202-037 T4CV3	15/12/2011
			Groupe électrogène	Ceres	15/06/1986
			Pompe submersible été n°1	Flygt CP3201SH264	30/07/2002
			Pompe submersible hivers n°2	Flygt CP3127HT250	30/07/2002
			Porte trappes rambarde échelle	Marque indéfinie	15/06/1986
			Télésurveillance	Sofrel S550	15/12/2011
			Trappes	Marque indéfinie	30/07/2002
			Vanne murale	Marque indéfinie	15/06/1986
PR rue du Marais			Armoire de commande	Marque indéfinie	14/03/2006

Libellé installation	Libellé sous-installation		Libellé équipement	Marque et Type	Date de mise en service	
Lot. la Pépière			Clapets vannes	Marque indéfinie	14/03/2006	
			Colonnes et collecteur	Marque indéfinie	14/03/2006	
			Pompe submersible n°1	Flygt DP3057MT234	04/03/2006	
			Pompe submersible n°2	Flygt DP3057MT234	04/03/2006	
			Télésurveillance	Sofrel S50	14/03/2006	
PR STEP La Pépière			Barres de guidages et chaines	Marque indéfinie	20/12/2010	
			Clapets (x2)	Avk	20/12/2010	
			Coffret de raccordement	Marque indéfinie	21/12/2010	
			Colonnes et collecteur	Marque indéfinie 110PVC	21/12/2010	
			Pied d'assises (x2)	Flygt	20/12/2010	
			Poires de niveau (x4)	Marque indéfinie	20/12/2010	
			Pompe submersible n°1	Flygt NP3127HT489 D100	21/12/2010	
			Pompe submersible n°2	Flygt NP3127HT489 D100	21/12/2010	
			Trappe de visite chambre à vannes	Marque indéfinie 850x850	12/11/2010	
			Vanne murale	Marque indéfinie	15/12/1996	
			Vannes (x2)	Pont a mousson OCA FSH	21/12/2010	
STEP Longeville sur Mer - La Pépière			Canalisations	Marque indéfinie	15/12/1996	
			Clôture	Marque indéfinie	15/06/1989	
			Portail	Marque indéfinie 2*2.5M	15/12/1996	
	Relèvement de tête			3 Clapets vannes	Marque indéfinie	15/12/1996
				3 Colonnes dn150 et collecteur dn200	Marque indéfinie	15/12/1996
				684 Pied de Potence	Marque indéfinie	01/06/1991
				684 Potence + treuil	Marque indéfinie	01/06/1991
				Pompe submersible n°1	Flygt CP3085 MT432	15/12/1996
				Pompe submersible n°2	Flygt CP3085 MT432	15/12/1996
				Pompe submersible n°3	Flygt CP3085MT432	19/11/2008
	Prétraitement			Débitmètre La Pépière	Siemens	15/04/2007
				Débitmètre Le Rocher	Siemens	15/04/2007
				Débitmètre Les Conches	Siemens	15/04/2007
				Garde corps pré-traitement	Marque indéfinie	15/04/2007
				Portail zone déchets	Marque indéfinie Hauteur 2m Largeur 1.5	15/04/2007
				Tamis compacteur	Eau claire EC10.05RC250 + EC10.06CC200	15/04/2007
	Poste de colature			Pompe poste toutes eaux	Flygt DP3067 MT470	15/12/1996
	Traitement secondaire	Bassin d'aération		138 Pied de Potence		15/12/1996
				139 Potence	Flygt	15/12/1996
				686 Pied de Potence	Marque indéfinie	01/01/2009
				686 Potence nue	Marque indéfinie	01/01/1996
				Agitateur Bassin Aération	Flygt SR4410-411	15/12/1996
				Garde corps bassin aération	Marque indéfinie 13.55ml	15/12/1996
Pompe Liqueur mixte n°1				Flygt CP 3085 LT 620	15/12/1996	
Pompe liqueur mixte n°2				Flygt CP 3085 LT 620	15/12/1996	
Rampes de 48 diffuseurs				Stereau Oxyflex MF650	15/12/1996	

Libellé installation	Libellé sous-installation	Libellé équipement	Marque et Type	Date de mise en service	
		Rampes de 48 diffuseurs	Stereau Oxyflex MF650	15/12/1996	
		Vanne murale vers bassin anoxie	Marque indéfinie	15/12/1996	
	Zone d'anoxie	138 Potence	Marque indéfinie	15/12/1996	
		685 Pied de Potence	Marque indéfinie	15/06/1996	
		685 Potence nue	Marque indéfinie	01/06/1991	
		Agitateur anoxie	Flygt SR4640-083709 SJ	15/12/1996	
	Local supresseur	2 Vannes surpresseurs	Amri	27/04/2010	
		Collecteur refoulement	Marque indéfinie	27/04/2010	
		Extracteur local surpresseur	Vipe ARC02-A0300 4PL30+TX040P02	27/04/2010	
		Surpresseur d'aération n°1	Robuschi ES55/2P-RVP80-SPEC	27/04/2010	
	Déphosphatation physico-chimique	Cuve FeCl3	Marque indéfinie	15/12/1996	
		Pompe doseuse	Pcm LAGOA LS1P25T	15/12/1996	
	Dégazeur	Racleur dégazage	Comeorn Comeorn D2.2M	15/12/1996	
	Clarificateur	Echelle clarificateur	Marque indéfinie	15/12/1996	
		Racleur clarificateur	Comeorn COMERON D18.55M	15/12/1996	
	Poste de recirculation	3 Clapets vannes	Marque indéfinie	15/12/1996	
		3 Colonnes et collecteur	Marque indéfinie	15/12/1996	
		Garde corps 5.6ml + échelle 1.2m	Marque indéfinie	15/12/1996	
		Pompe extraction	Flygt CP3085 LT 620	15/12/1996	
		Pompe recirculation n°1	Flygt CP3085MT436	15/12/1996	
		Pompe recirculation n°2	Flygt CP3085MT436	15/12/1996	
	Silo de stockage	137 Pied de Potence	Marque indéfinie	15/12/1996	
		137 Potence Support Agitateur	Marque indéfinie	15/12/1996	
		Agitateur silo	Emu TR75-2.19-4/24 M-TYP :T17-4/24	09/02/2011	
		Palier + échelle boues	Marque indéfinie Aluminium	15/12/1996	
	Traitement des boues	Épaississement gravitaire	Clifford + support épaisseur	Marque indéfinie	15/12/1996
			Palier + échelle épaisseur	Marque indéfinie	15/12/1996
		Filtre à bande	Disconnecteur	Socla	15/12/1996
			Pompe alimentation en boues	Seepex 106LBN110 2.6	15/12/1996
			Pompe de lavage	Flygt Centixa CENF 32-210/55	15/12/1996
			Pompe gavageuse	Seepex BTQ5-12	17/07/2007
	Table d'égouttage + équipement	Emo EMO OMEGA MINI 10	15/12/1996		
	Electricité BT	Armoire de commande	Marque indéfinie	15/12/1996	
Automate		Schneider electric TSX P57103	15/11/2006		
Cablage, éclairage, chauffage		Marque indéfinie	15/12/1996		
Dialogue opérateur Magélis		Telemecanique Magelis	15/11/2006		
Disjoncteur		Marque indéfinie	01/01/1996		
	Télésurveillance	Sofrel S50	15/11/2006		



Libellé installation	Libellé sous-installation		Libellé équipement	Marque et Type	Date de mise en service
	Instrumentation		Débitmètre boues	Siemens 7ME6520-2YC13-2LA1	13/07/2010
			Débitmètre sortie	Aqualyse VISA 460 FM	15/12/1996
			Enregistreur	Marque indéfinie DATA MANAGER MEMOLOG RD10	15/12/1996
			Mesure de Redox	Endress hauser	15/12/1996
			Pluviomètre	Marque indéfinie A AUGET TECHNOLOGUE	15/12/1996
			Préleveur de sortie	Hach BL4011.55.12320	17/05/2010
			Préleveur d'entrée	Hach BN8000.55.00140	12/01/2007
	Eau industrielle prétraitement		Ballon de régulation	Charlatte Hydrofort 200l 10/15 bars	15/04/2007
			Pompe de surpression eau industrielle	Lowara SV214F 22M/P+PLM90B14/1225	04/06/2010



14.2 DETAIL DES MESURES H2S REALISEES

SECTEUR Assainissement OUEST

No Campagne:

2

N° Oda Log:

OL05047459

Gamme de mesure:

0-200 ppm

Commune:

Longeville sur Mer
Refolement PR La
Jalousie

Site:

Session Départ:

11/10/2011 10:41

Session Fin:

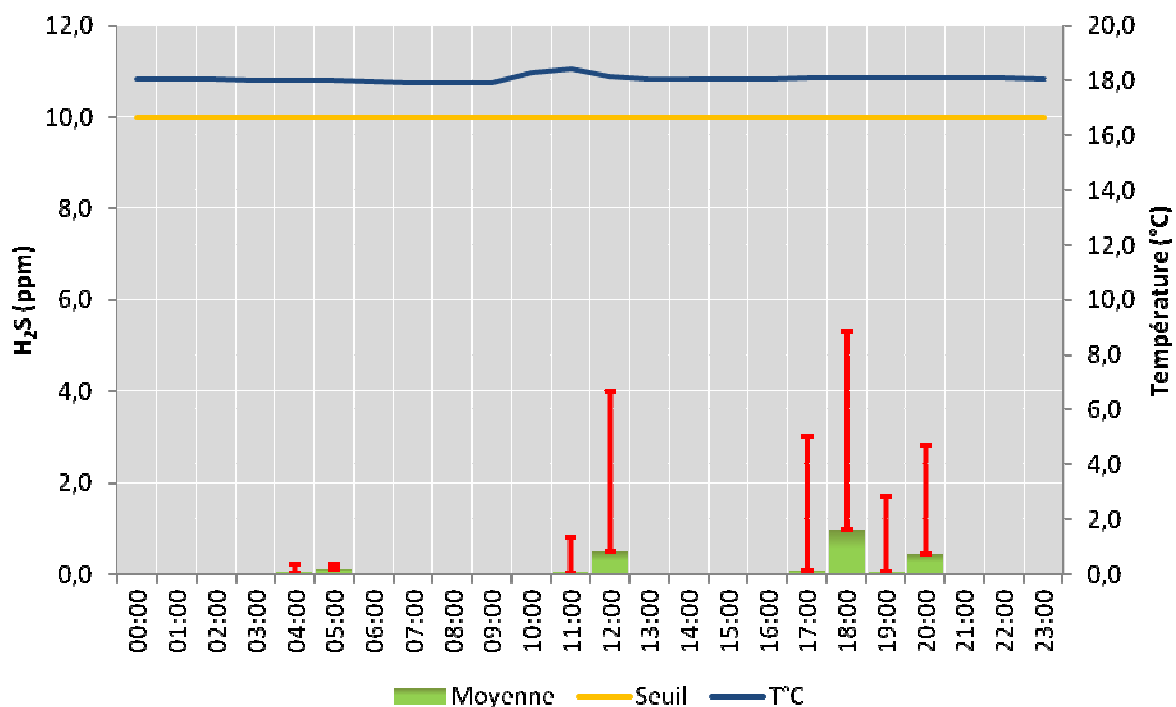
14/10/2011 11:44

DONNEES STATISTIQUES SUR LA BASE

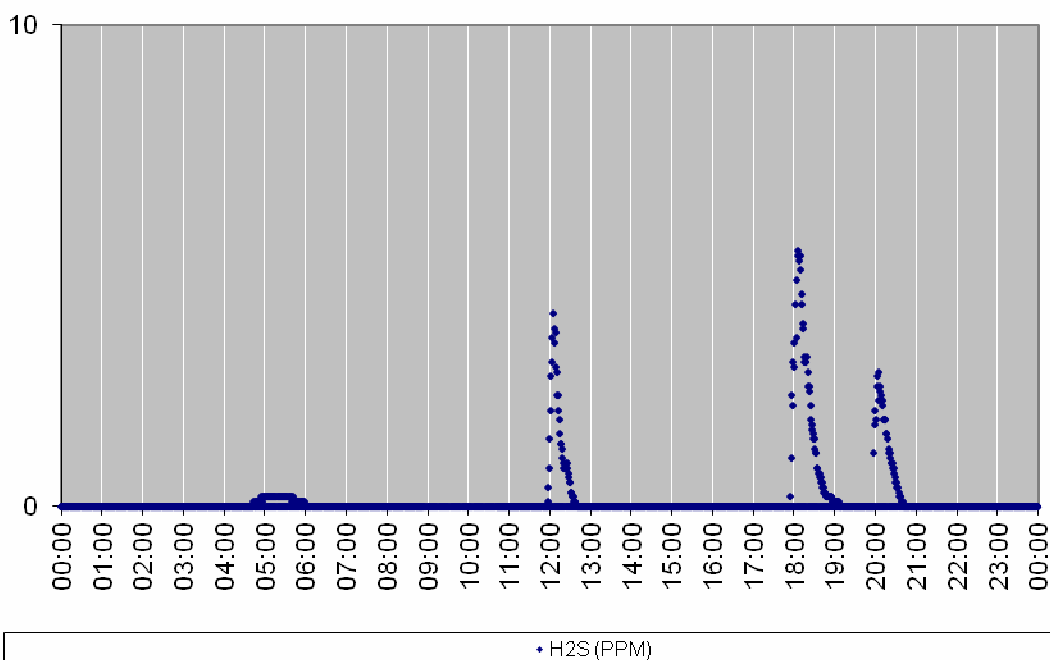
Moyenne	0,14 ppm	Nbval	4384	< 10 ppm	100%
Médiane	0,00 ppm	Pas	0,001893	> 10 ppm	0%
Max	8,30 ppm	Moyenne	4,15 ppm	<10	
mini	0,00 ppm	Max	8,30 ppm	>10	
E-type	0,67 ppm	mini	0,00 ppm		
		E-type	2,40 ppm		

Moyenne Horaire H2S sur l'étude							
Heure	Mini	Moyenne	maxi	e-type	maxgraph	T°C	Seuil
00:00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	18,1	10
01:00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	18,0	10
02:00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	18,0	10
03:00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	18,0	10
04:00	0,0	0,0	0,2	0,0	0,2	18,0	10
05:00	0,0	0,1	0,2	0,1	0,1	18,0	10
06:00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	17,9	10
07:00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	17,9	10
08:00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	17,9	10
09:00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	17,9	10
10:00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	18,3	10
11:00	0,0	0,0	0,8	0,1	0,8	18,4	10
12:00	0,0	0,5	4,0	1,0	3,5	18,2	10
13:00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	18,1	10
14:00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	18,0	10
15:00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	18,0	10
16:00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	18,1	10
17:00	0,0	0,1	3,0	0,4	2,9	18,1	10
18:00	0,0	1,0	5,3	1,5	4,3	18,1	10
19:00	0,0	0,0	1,7	0,2	1,7	18,1	10
20:00	0,0	0,4	2,8	0,8	2,4	18,1	10
21:00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	18,1	10
22:00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	18,1	10
23:00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	18,1	10

Evolution Moyenne Horaire du taux d'H₂S



H₂S (PPM)



SECTEUR Assainissement OUEST

No Campagne:

1

N°Oda Log:

OL05047461

Gamme de mesure:

0-200 ppm

Commune:

Longeville sur Mer
Refoulement PR Les
Dryades

Site:

Session Départ:

20/09/2011 10:56

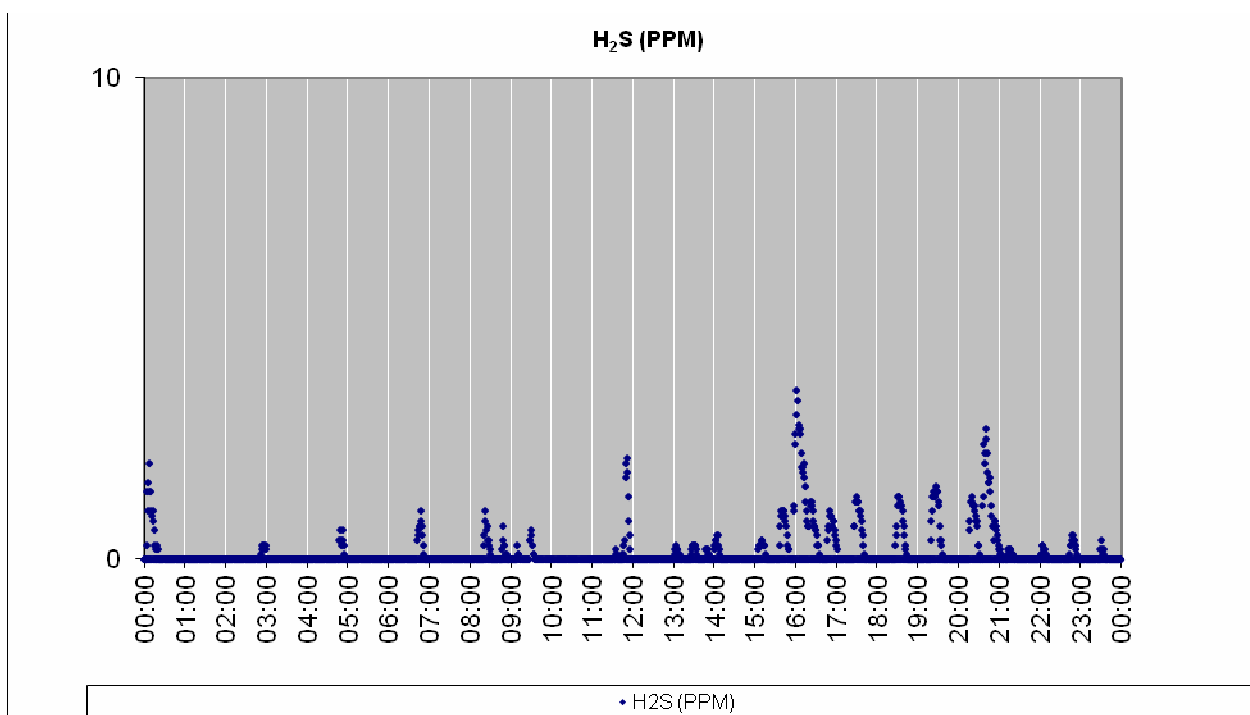
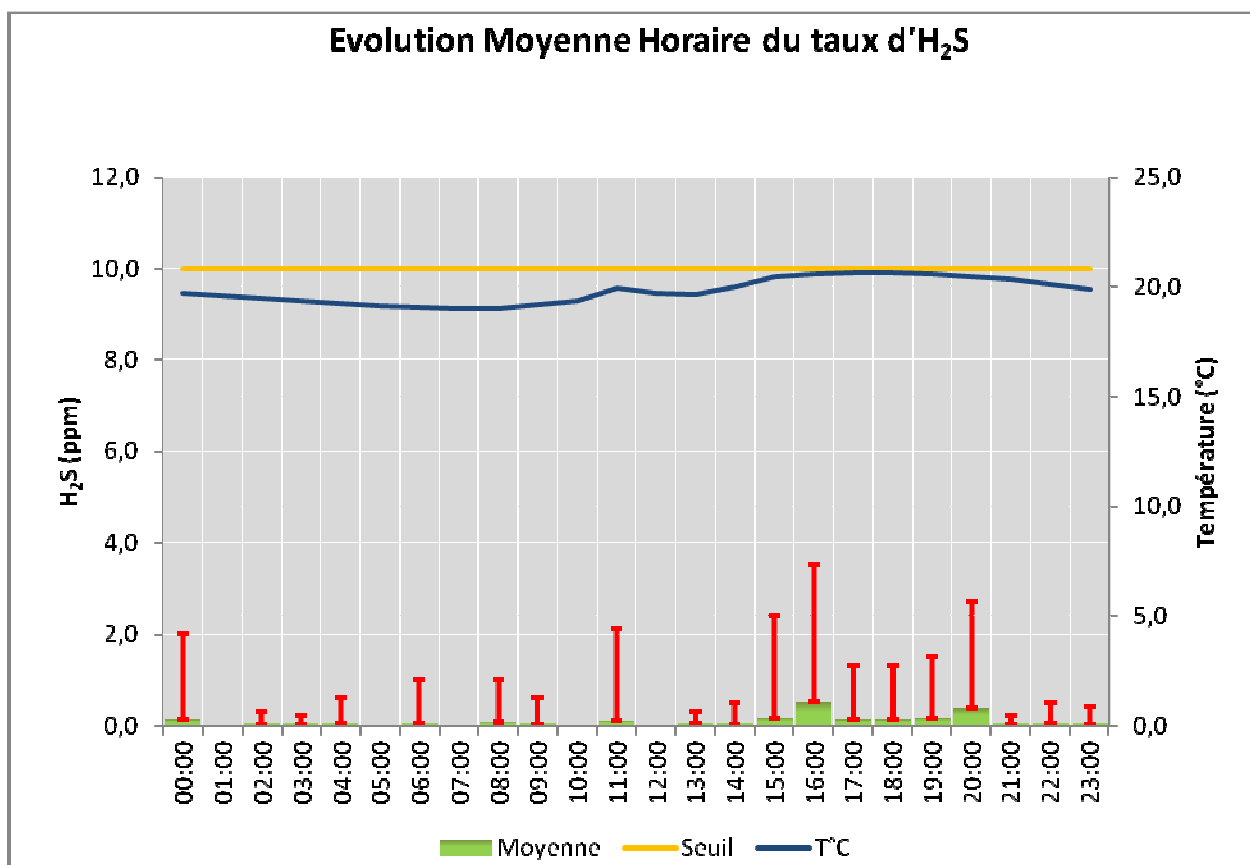
Session Fin:

23/09/2011 09:28

DONNEES STATISTIQUES SUR LA BASE

Moyenne	0,06 ppm	Nbval	4233	< 10 ppm	100%
Médiane	0,00 ppm	Pas	0,000827	> 10 ppm	0%
Max	3,50 ppm	Moyenne	1,75 ppm	<10	
mini	0,00 ppm	Max	3,50 ppm	>10	
E-type	0,26 ppm	mini	0,00 ppm		
		E-type	1,01 ppm		

Moyenne Horaire H2S sur l'étude							
Heure	Mini	Moyenne	maxi	e-type	maxgraph	T°C	Seuil
00:00	0,0	0,1	2,0	0,4	1,9	19,7	10
01:00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	19,6	10
02:00	0,0	0,0	0,3	0,1	0,3	19,5	10
03:00	0,0	0,0	0,2	0,0	0,2	19,3	10
04:00	0,0	0,0	0,6	0,1	0,6	19,2	10
05:00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	19,1	10
06:00	0,0	0,1	1,0	0,2	0,9	19,1	10
07:00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	19,0	10
08:00	0,0	0,1	1,0	0,2	0,9	19,0	10
09:00	0,0	0,0	0,6	0,1	0,6	19,2	10
10:00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	19,3	10
11:00	0,0	0,1	2,1	0,4	2,0	19,9	10
12:00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	19,7	10
13:00	0,0	0,0	0,3	0,1	0,3	19,7	10
14:00	0,0	0,0	0,5	0,1	0,5	20,0	10
15:00	0,0	0,2	2,4	0,4	2,2	20,5	10
16:00	0,0	0,5	3,5	0,8	3,0	20,6	10
17:00	0,0	0,1	1,3	0,3	1,2	20,6	10
18:00	0,0	0,1	1,3	0,3	1,2	20,6	10
19:00	0,0	0,1	1,5	0,4	1,4	20,6	10
20:00	0,0	0,4	2,7	0,7	2,3	20,5	10
21:00	0,0	0,0	0,2	0,1	0,2	20,3	10
22:00	0,0	0,0	0,5	0,1	0,5	20,1	10
23:00	0,0	0,0	0,4	0,1	0,4	19,9	10



SECTEUR Assainissement OUEST

No Campagne:

1

N°Oda Log:

OL45098207

Gamme de mesure:

0-200 ppm

Commune:

Longeville sur Mer
Refoulement PR La Pépière et La Vallée

Site:

Session Départ:

20/09/2011 10:22

Session Fin:

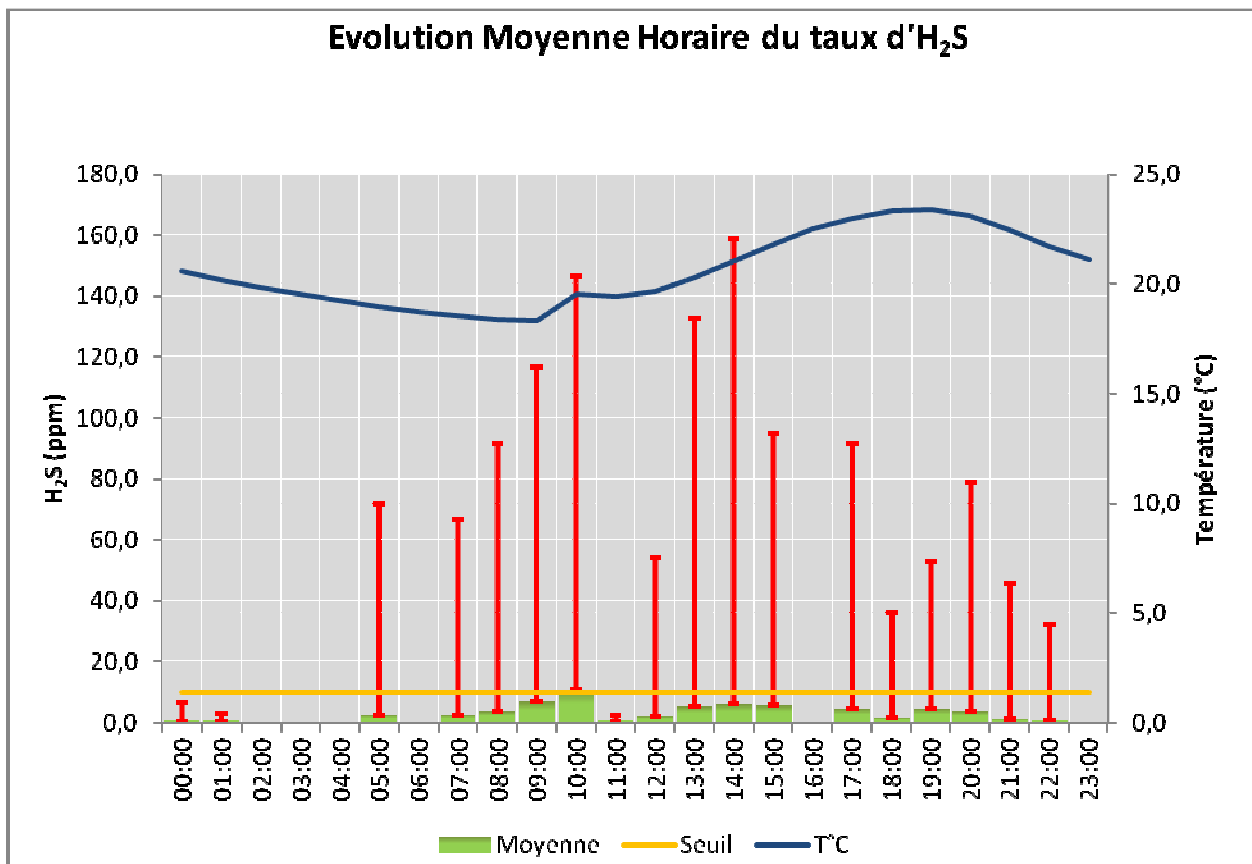
23/09/2011 08:58

DONNEES STATISTIQUES SUR LA BASE

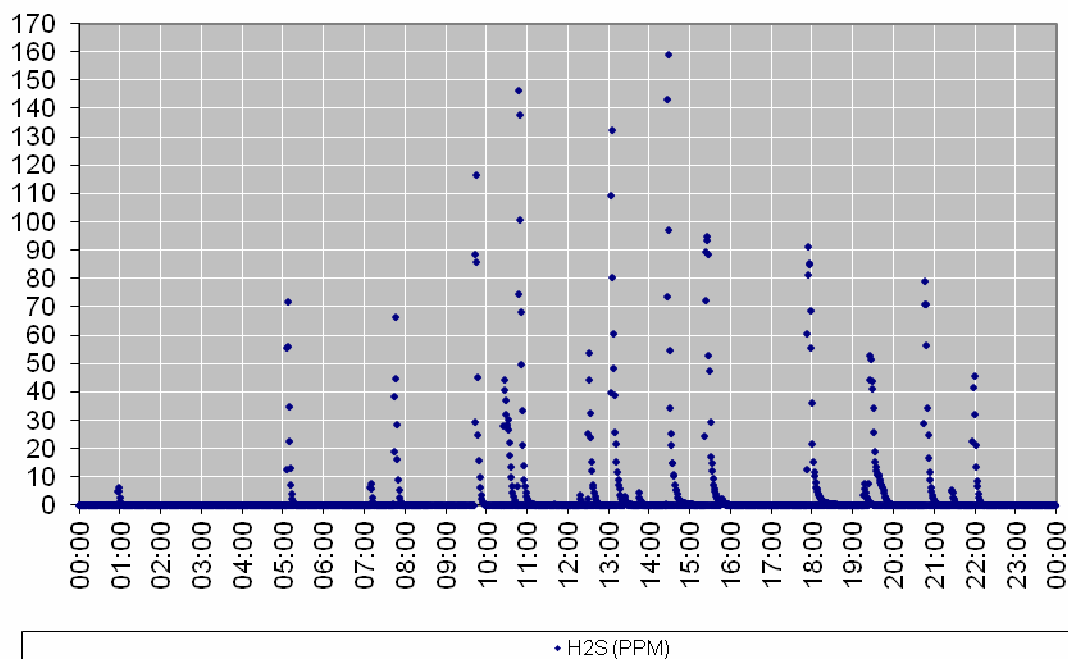
Moyenne	2,25 ppm	Nbval	4237	< 10 ppm	95%
Médiane	0,00 ppm	Pas	0,037479	> 10 ppm	5%
Max	158,80 ppm	Moyenne	79,38 ppm	<10	
mini	0,00 ppm	Max	158,76 ppm	>10	
E-type	11,27 ppm	mini	0,00 ppm		
		E-type	45,85 ppm		

Moyenne Horaire H2S sur l'étude							
Heure	Mini	Moyenne	maxi	e-type	maxgraph	T°C	Seuil
00:00	0,0	0,1	6,3	0,8	6,2	20,6	10
01:00	0,0	0,0	2,8	0,3	2,8	20,2	10
02:00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	19,8	10
03:00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	19,5	10
04:00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	19,2	10
05:00	0,0	2,3	71,8	10,4	69,5	18,9	10
06:00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	18,7	10
07:00	0,0	2,1	66,5	8,7	64,4	18,5	10
08:00	0,0	3,4	91,2	13,8	87,8	18,3	10
09:00	0,0	6,8	116,4	20,6	109,6	18,3	10
10:00	0,0	10,7	146,3	25,9	135,6	19,5	10
11:00	0,0	0,1	2,1	0,3	2,0	19,4	10
12:00	0,0	2,0	53,9	7,8	51,9	19,6	10
13:00	0,0	5,4	132,4	19,1	127,0	20,3	10
14:00	0,0	5,8	158,8	22,9	153,0	21,1	10
15:00	0,0	5,8	94,7	18,8	88,9	21,8	10
16:00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	22,5	10
17:00	0,0	4,5	91,3	18,0	86,8	23,0	10
18:00	0,0	1,3	35,9	4,4	34,6	23,3	10
19:00	0,0	4,2	52,6	10,3	48,4	23,4	10
20:00	0,0	3,5	78,9	13,3	75,4	23,1	10
21:00	0,0	1,1	45,5	6,0	44,4	22,4	10
22:00	0,0	0,8	32,0	3,8	31,2	21,7	10
23:00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	21,1	10

Evolution Moyenne Horaire du taux d'H₂S



H₂S (PPM)



SECTEUR Assainissement OUEST

No Campagne:

2

N°Oda Log:

OL45098207

Gamme de mesure:

0-200 ppm

Commune:

Longeville sur Mer
Refoulement PR La Pépière et La Vallée

Site:

Session Départ:

11/10/2011 10:19

Session Fin:

14/10/2011 12:12

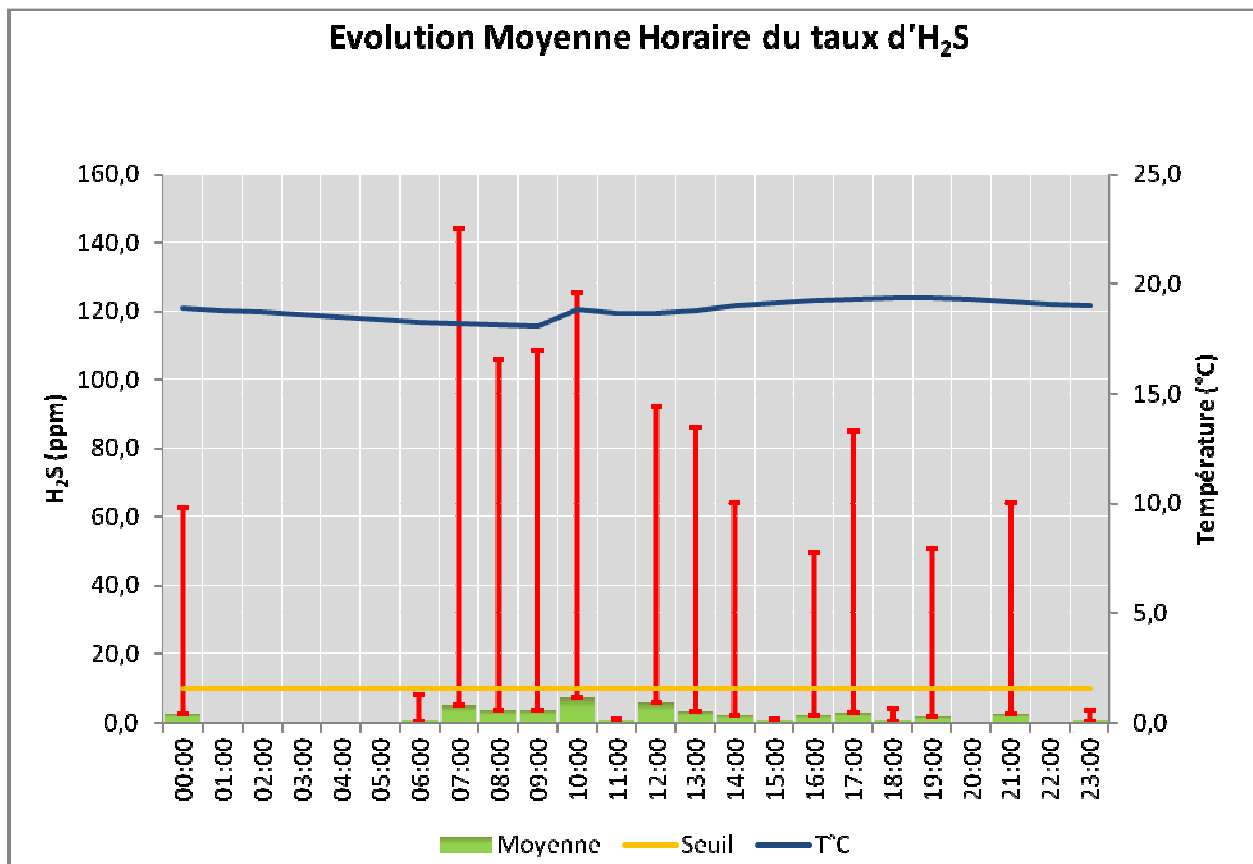
DONNEES STATISTIQUES SUR LA BASE

Moyenne	1,65 ppm	Nbval	4434	< 10 ppm	97%
Médiane	0,00 ppm	Pas	0,032499	> 10 ppm	3%
Max	144,10 ppm	Moyenne	72,03 ppm	<10	
mini	0,00 ppm	Max	144,07 ppm	>10	
E-type	9,56 ppm	mini	0,00 ppm		
		E-type	41,60 ppm		

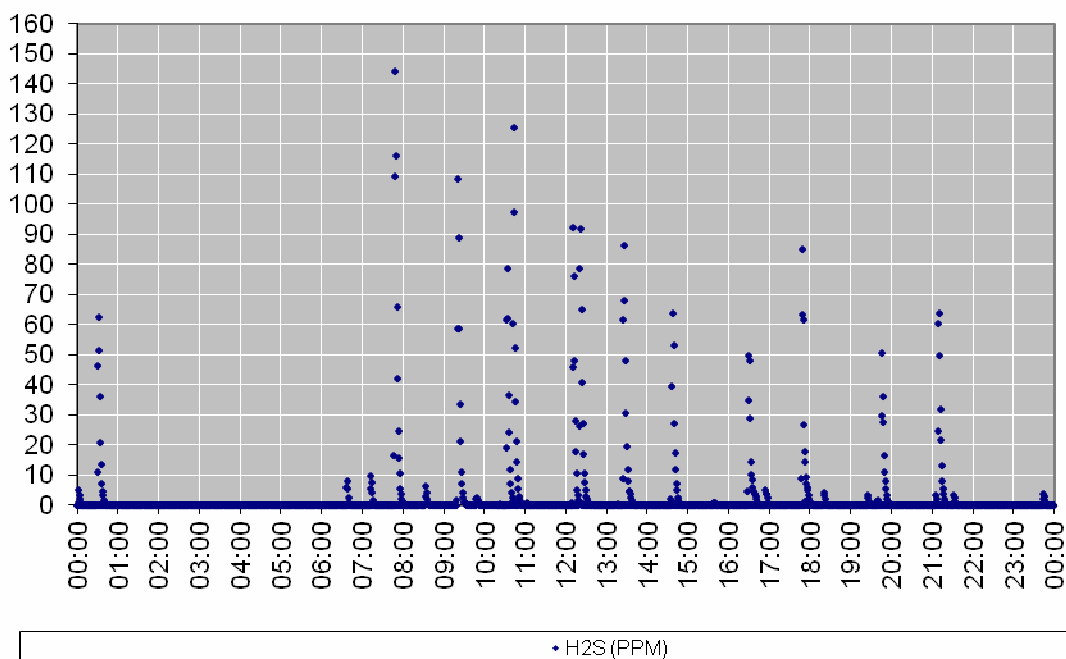
Moyenne Horaire H2S sur l'étude							
Heure	Mini	Moyenne	maxi	e-type	maxgraph	T°C	Seuil
00:00	0,0	2,3	62,6	9,3	60,3	18,9	10
01:00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	18,8	10
02:00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	18,7	10
03:00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	18,6	10
04:00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	18,5	10
05:00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	18,3	10
06:00	0,0	0,2	8,0	1,0	7,8	18,2	10
07:00	0,0	4,9	144,1	20,7	139,2	18,2	10
08:00	0,0	3,4	105,9	14,8	102,5	18,1	10
09:00	0,0	3,5	108,5	15,3	105,0	18,0	10
10:00	0,0	7,3	125,4	21,1	118,1	18,8	10
11:00	0,0	0,0	1,0	0,1	1,0	18,6	10
12:00	0,0	5,9	92,2	17,9	86,3	18,6	10
13:00	0,0	3,0	86,2	12,6	83,2	18,8	10
14:00	0,0	2,0	63,9	8,8	61,9	19,0	10
15:00	0,0	0,0	1,0	0,2	1,0	19,1	10
16:00	0,0	2,0	49,5	7,6	47,5	19,2	10
17:00	0,0	2,6	84,9	11,5	82,3	19,3	10
18:00	0,0	0,1	4,0	0,5	3,9	19,4	10
19:00	0,0	1,7	50,4	6,9	48,7	19,4	10
20:00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	19,3	10
21:00	0,0	2,5	63,9	10,0	61,4	19,2	10
22:00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	19,1	10
23:00	0,0	0,1	3,6	0,5	3,5	19,0	10



Evolution Moyenne Horaire du taux d'H₂S



H₂S (PPM)



SECTEUR Assainissement OUEST

No Campagne:

1

N° Oda Log:

OL05047458

Gamme de mesure:

0-200 ppm

Commune:

Longeville sur Mer
Refoulement PR La Raisinière

Site:

Session Départ:

20/09/2011 10:43

Session Fin:

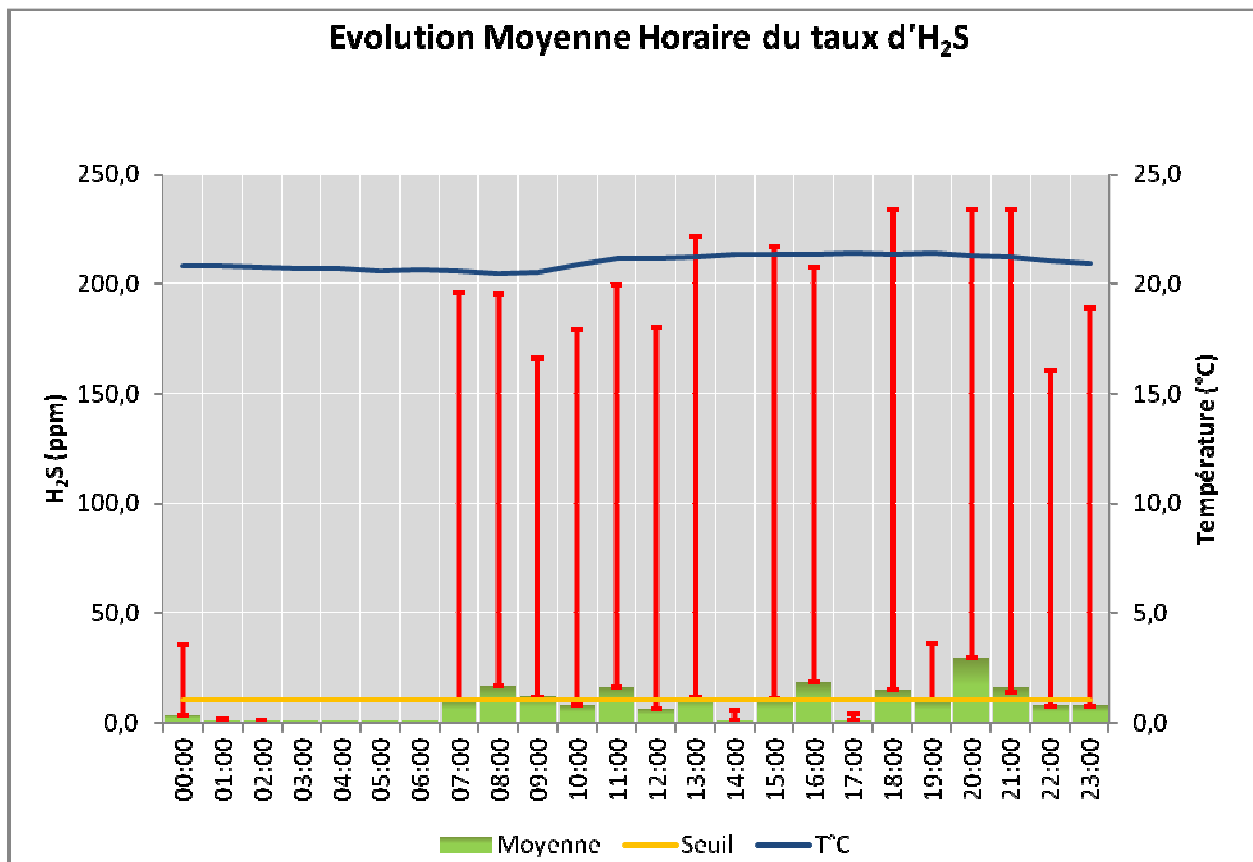
23/09/2011 09:15

DONNEES STATISTIQUES SUR LA BASE

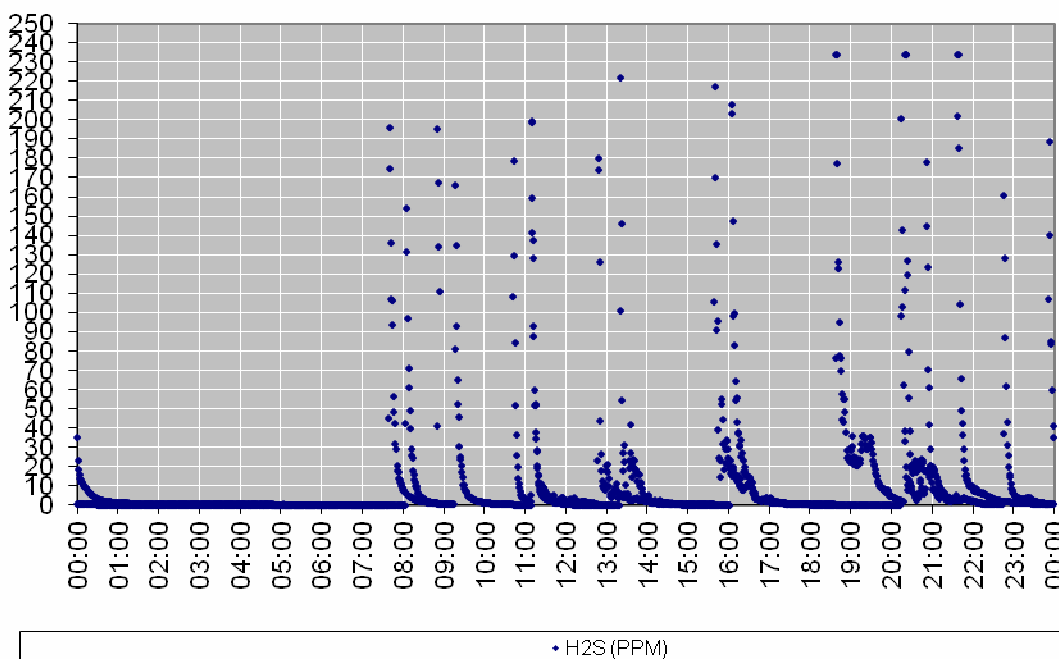
Moyenne	8,33 ppm	Nbval	4233	< 10 ppm	86%
Médiane	0,90 ppm	Pas	0,055351	> 10 ppm	14%
Max	234,30 ppm	Moyenne	117,12 ppm	<10	
mini	0,00 ppm	Max	234,24 ppm	>10	
E-type	26,24 ppm	mini	0,00 ppm		
		E-type	67,64 ppm		

Moyenne Horaire H2S sur l'étude							
Heure	Mini	Moyenne	maxi	e-type	maxgraph	T°C	Seuil
00:00	0,1	3,0	35,0	5,1	32,0	20,8	10
01:00	0,0	0,4	1,2	0,4	0,8	20,8	10
02:00	0,0	0,2	0,6	0,2	0,4	20,8	10
03:00	0,0	0,2	0,4	0,2	0,2	20,7	10
04:00	0,0	0,1	0,4	0,1	0,3	20,7	10
05:00	0,0	0,1	0,3	0,1	0,2	20,6	10
06:00	0,0	0,1	0,2	0,1	0,1	20,6	10
07:00	0,0	10,0	195,6	31,8	185,6	20,6	10
08:00	0,0	16,6	195,1	36,1	178,5	20,5	10
09:00	0,5	11,7	166,3	23,5	154,6	20,5	10
10:00	0,0	7,8	178,7	26,5	170,9	20,9	10
11:00	0,0	15,8	199,5	37,3	183,7	21,1	10
12:00	0,0	6,2	180,1	25,7	173,9	21,2	10
13:00	0,0	11,4	221,5	26,1	210,1	21,2	10
14:00	0,2	1,0	5,2	0,8	4,2	21,3	10
15:00	0,0	11,0	216,9	32,5	205,9	21,3	10
16:00	0,0	18,0	207,6	32,3	189,6	21,3	10
17:00	0,3	1,0	3,6	0,6	2,6	21,4	10
18:00	0,1	15,0	233,7	40,7	218,7	21,4	10
19:00	0,0	10,4	36,1	12,7	25,7	21,4	10
20:00	0,0	29,4	233,7	49,9	204,3	21,3	10
21:00	2,1	15,7	233,9	39,3	218,2	21,2	10
22:00	0,4	7,8	160,4	21,2	152,6	21,1	10
23:00	0,5	7,8	188,9	26,0	181,1	20,9	10

Evolution Moyenne Horaire du taux d'H₂S



H₂S (PPM)



SECTEUR Assainissement OUEST

No Campagne:

2

N° Oda Log:

OL05047458

Gamme de mesure:

0-200 ppm

Commune:

Longeville sur Mer
Refoulement PR La Raisinière

Site:

Session Départ:

11/10/2011 10:30

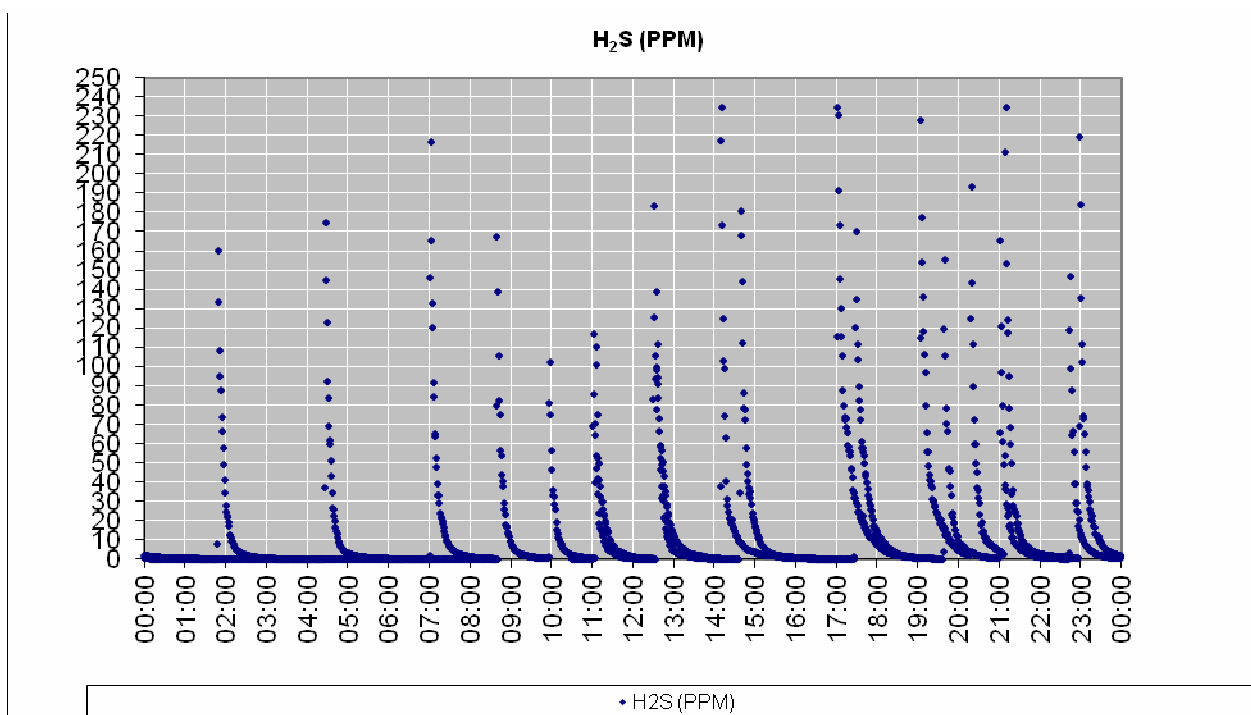
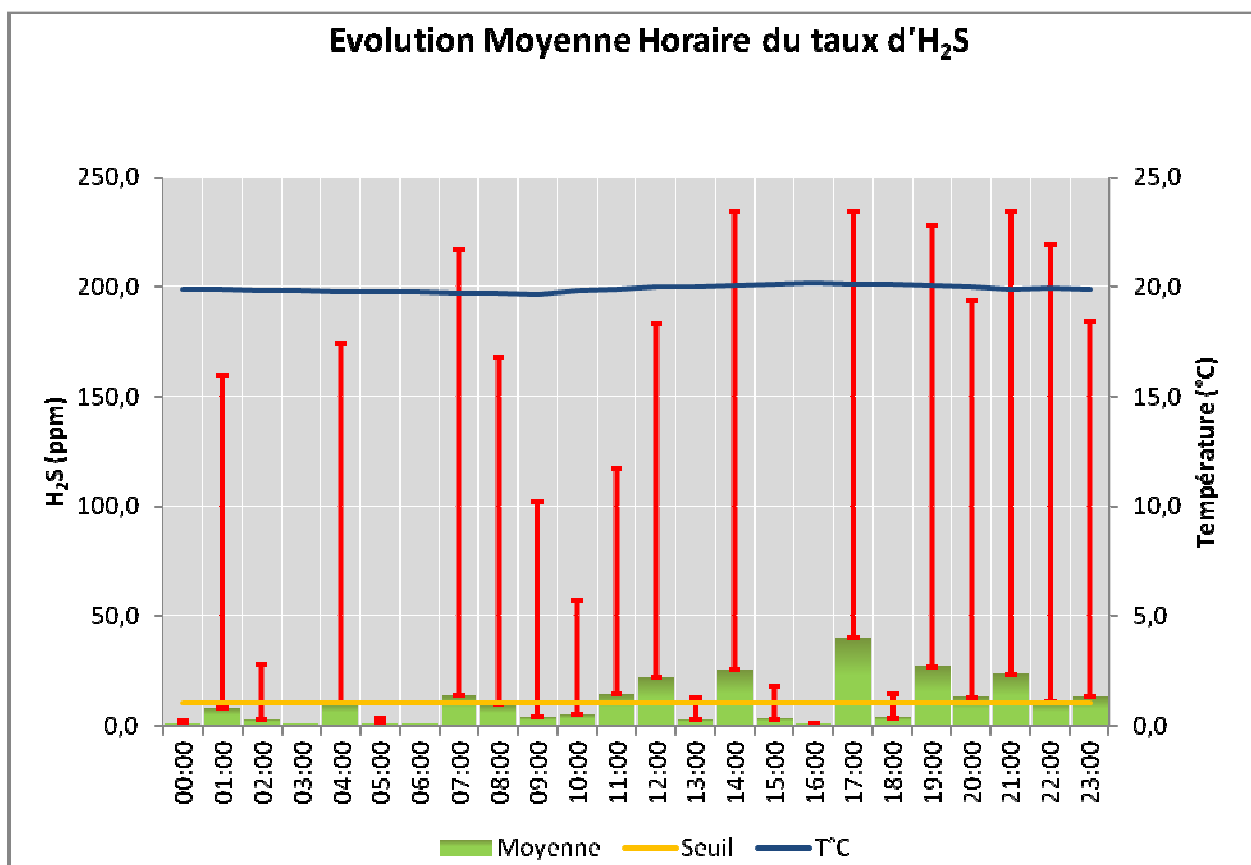
Session Fin:

14/10/2011 11:57

DONNEES STATISTIQUES SUR LA BASE

Moyenne	10,29 ppm	Nbval	4408	< 10 ppm	82%
Médiane	0,90 ppm	Pas	0,053176	> 10 ppm	18%
Max	234,40 ppm	Moyenne	117,17 ppm	<10	
mini	0,00 ppm	Max	234,35 ppm	>10	
E-type	26,51 ppm	mini	0,00 ppm		
		E-type	67,67 ppm		

Moyenne Horaire H2S sur l'étude							
Heure	Mini	Moyenne	maxi	e-type	maxgraph	T°C	Seuil
00:00	0,0	0,5	1,9	0,5	1,4	19,9	10
01:00	0,0	7,7	159,8	26,4	152,1	19,9	10
02:00	0,0	2,5	27,9	5,3	25,4	19,8	10
03:00	0,0	0,1	0,5	0,1	0,4	19,8	10
04:00	0,0	10,0	174,3	27,9	164,3	19,8	10
05:00	0,0	0,6	3,1	0,8	2,5	19,7	10
06:00	0,0	0,0	0,2	0,1	0,2	19,7	10
07:00	0,0	13,5	216,6	34,7	203,1	19,7	10
08:00	0,0	9,6	167,6	26,2	158,0	19,7	10
09:00	0,0	3,7	102,0	13,5	98,3	19,6	10
10:00	0,0	4,6	56,6	10,1	52,0	19,8	10
11:00	0,0	14,5	116,7	23,4	102,2	19,9	10
12:00	0,0	21,8	183,2	35,4	161,4	20,0	10
13:00	0,1	2,5	12,4	2,6	9,9	20,0	10
14:00	0,0	25,2	234,2	45,7	209,0	20,1	10
15:00	0,5	2,9	17,5	3,3	14,6	20,1	10
16:00	0,0	0,2	0,9	0,2	0,7	20,1	10
17:00	0,0	39,9	234,2	48,4	194,3	20,1	10
18:00	0,7	3,6	14,4	3,1	10,8	20,1	10
19:00	0,1	26,9	228,1	41,3	201,2	20,1	10
20:00	0,4	13,1	193,5	28,8	180,4	20,0	10
21:00	0,4	23,5	234,4	41,0	210,9	19,9	10
22:00	0,1	10,6	219,2	30,6	208,6	19,9	10
23:00	0,4	13,3	184,1	27,0	170,8	19,9	10



SECTEUR Assainissement OUEST

No Campagne:

1

N°Oda Log:

OL05047459

Gamme de mesure:

0-200 ppm

Commune:

Longeville sur Mer

Site:

Bâche entrée de STEP Longeville sur Mer

Session Départ:

20/09/2011 11:41

Session Fin:

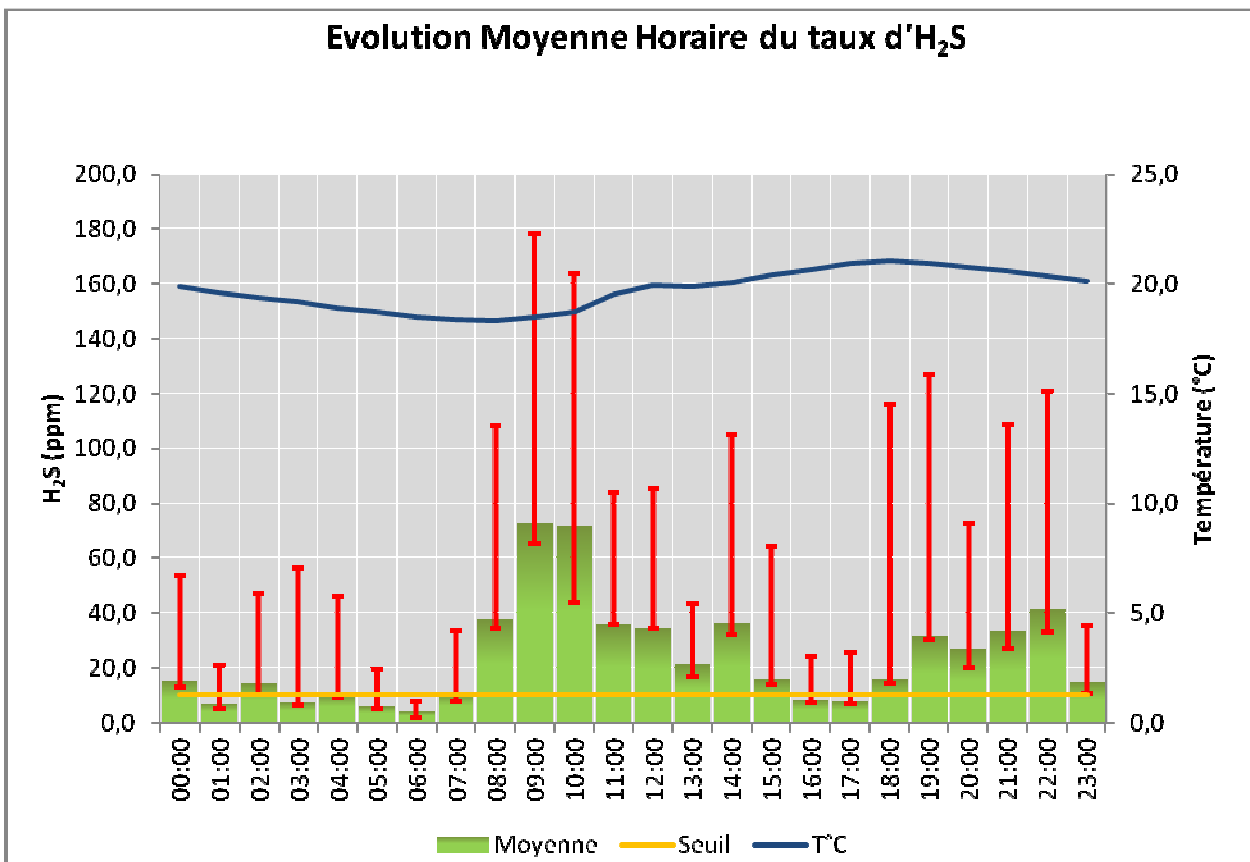
23/09/2011 08:47

DONNEES STATISTIQUES SUR LA BASE

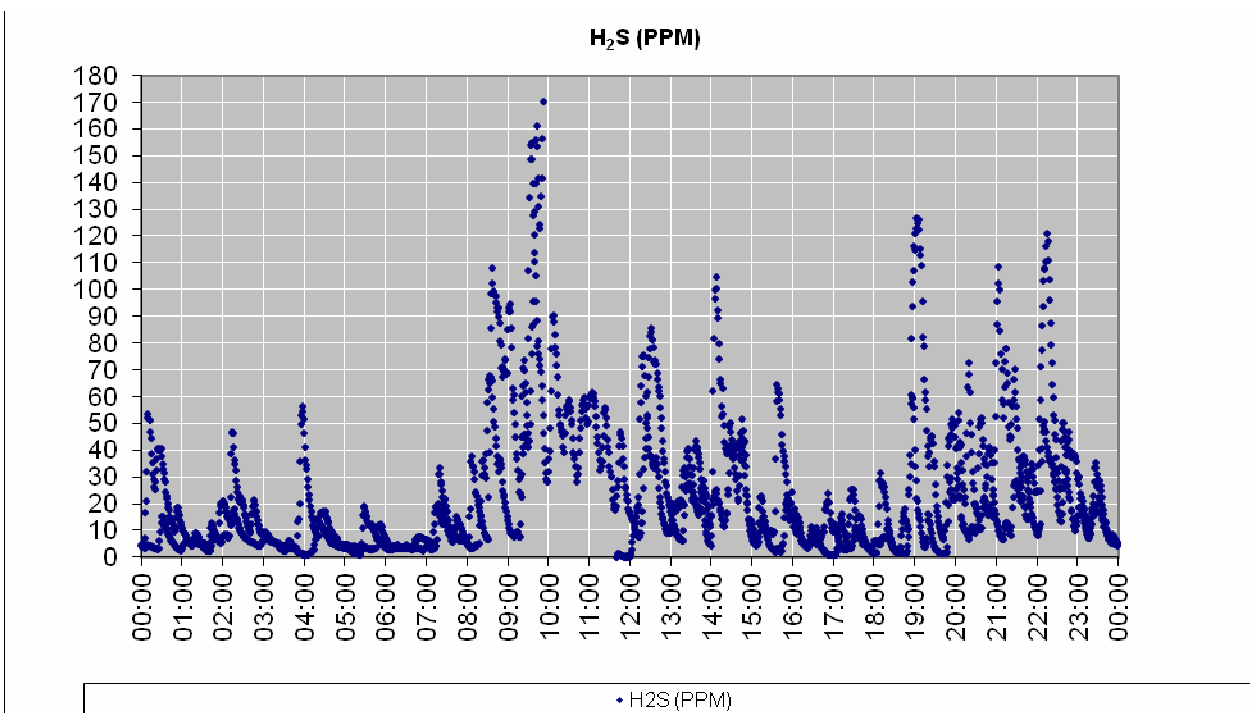
Moyenne	24,81 ppm	Nbval	4147	< 10 ppm	39%
Médiane	14,50 ppm	Pas	0,042898	> 10 ppm	60%
Max	177,90 ppm	Moyenne	88,93 ppm	<10	
mini	0,00 ppm	Max	177,86 ppm	>10	
E-type	26,63 ppm	mini	0,00 ppm		
		E-type	51,36 ppm		

Moyenne Horaire H2S sur l'étude							
Heure	Mini	Moyenne	maxi	e-type	maxgraph	T°C	Seuil
00:00	2,5	15,3	53,6	13,9	38,3	19,9	10
01:00	2,1	6,7	20,6	3,5	13,9	19,6	10
02:00	4,1	14,1	46,7	9,2	32,6	19,4	10
03:00	1,1	7,3	56,4	10,3	49,1	19,2	10
04:00	1,0	9,8	46,1	8,2	36,3	18,9	10
05:00	0,9	5,8	19,2	4,2	13,4	18,7	10
06:00	2,5	4,2	7,7	1,4	3,5	18,5	10
07:00	3,0	10,7	33,3	6,7	22,6	18,4	10
08:00	3,3	37,5	107,9	30,5	70,5	18,3	10
09:00	7,4	72,7	177,9	50,7	105,2	18,5	10
10:00	28,1	71,7	163,5	32,4	91,8	18,7	10
11:00	0,0	35,5	84,0	23,2	48,5	19,5	10
12:00	0,1	34,2	85,4	24,2	51,2	19,9	10
13:00	4,7	21,3	43,3	10,1	22,0	19,9	10
14:00	4,1	36,3	104,7	21,0	68,4	20,1	10
15:00	1,8	15,6	64,3	14,9	48,7	20,4	10
16:00	1,1	8,2	23,9	5,0	15,7	20,6	10
17:00	0,9	7,8	25,3	5,6	17,5	20,9	10
18:00	1,3	15,4	116,2	22,5	100,8	21,0	10
19:00	1,3	31,6	126,8	34,3	95,2	20,9	10
20:00	6,8	26,7	72,5	14,9	45,8	20,7	10
21:00	6,6	33,3	108,7	23,8	75,4	20,6	10
22:00	8,3	41,3	120,8	26,8	79,5	20,3	10
23:00	4,3	14,8	35,2	7,9	20,4	20,1	10

Evolution Moyenne Horaire du taux d'H₂S



H₂S (PPM)



SECTEUR Assainissement OUEST

No Campagne:

2

N°Oda Log:

OL05047461

Gamme de mesure:

0-200 ppm

Commune:

Longeville sur Mer

Site:

Bâche entrée de STEP Longeville sur Mer

Session Départ:

11/10/2011 10:12

Session Fin:

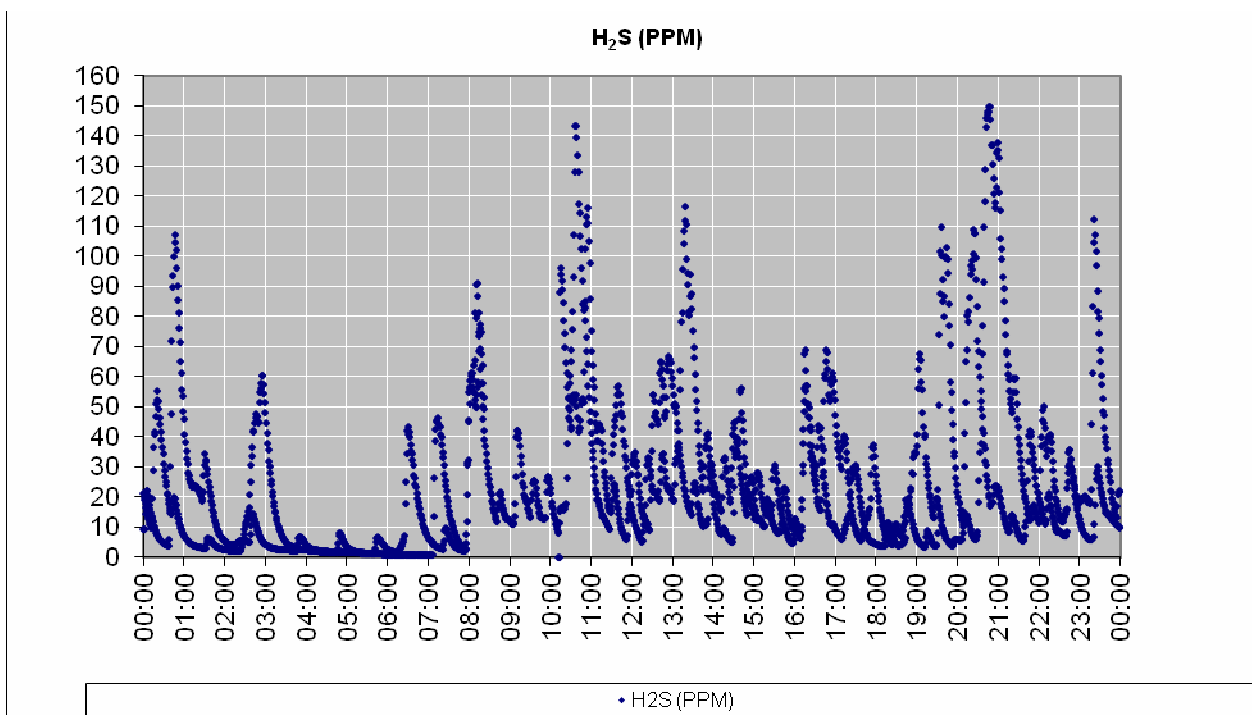
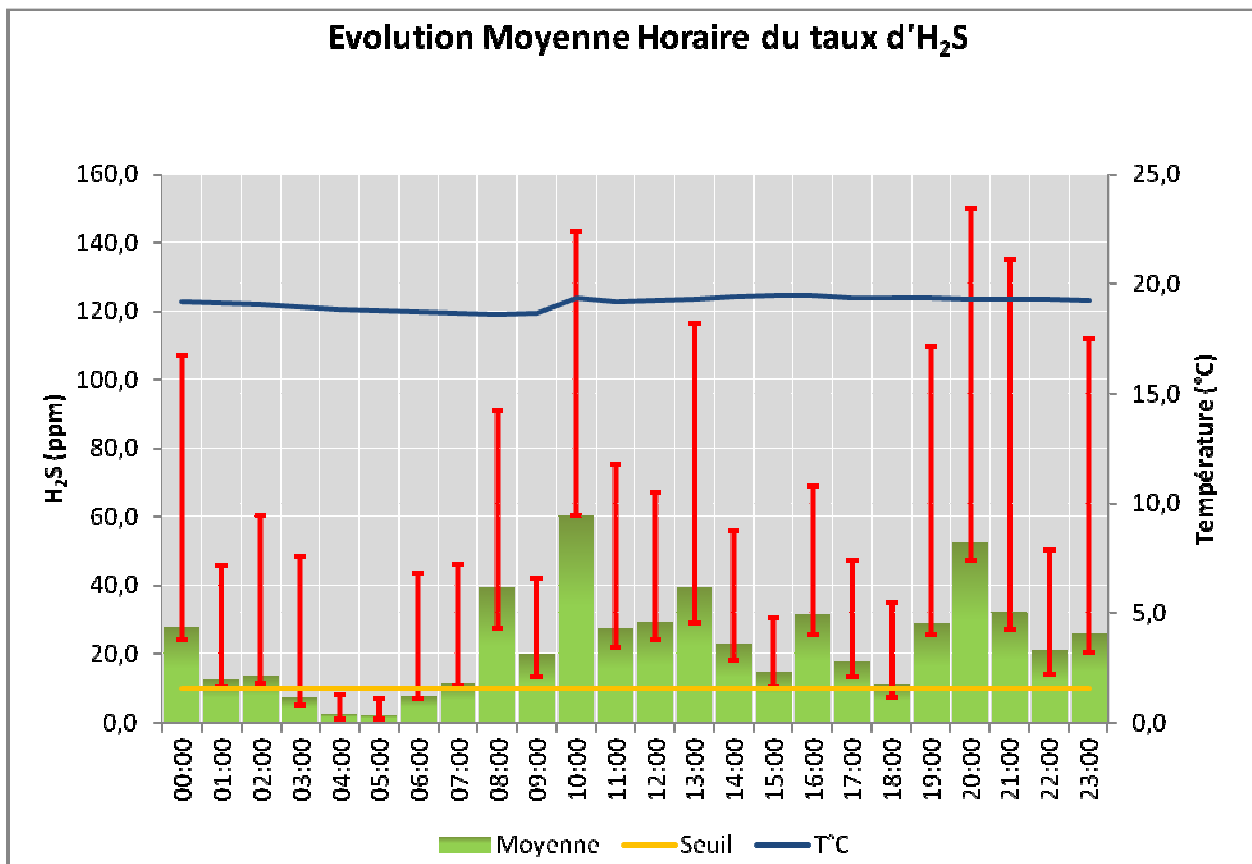
14/10/2011 12:12

DONNEES STATISTIQUES SUR LA BASE

Moyenne	24,54 ppm	Nbval	4441	< 10 ppm	36%
Médiane	15,70 ppm	Pas	0,038257	> 10 ppm	64%
Max	169,90 ppm	Moyenne	79,31 ppm	<10	
mini	0,00 ppm	Max	158,61 ppm	>10	
E-type	26,75 ppm	mini	0,00 ppm		
		E-type	45,80 ppm		

Moyenne Horaire H2S sur l'étude							
Heure	Mini	Moyenne	maxi	e-type	maxgraph	T°C	Seuil
00:00	3,8	27,8	107,1	26,3	79,3	19,2	10
01:00	2,5	12,6	45,7	10,8	33,1	19,1	10
02:00	1,9	13,4	60,3	16,9	46,9	19,0	10
03:00	2,1	7,3	48,2	9,4	40,9	19,0	10
04:00	1,5	2,5	8,1	1,4	5,6	18,8	10
05:00	1,0	2,0	6,7	1,4	4,7	18,7	10
06:00	0,8	7,5	43,4	11,5	35,9	18,7	10
07:00	0,8	11,4	46,2	13,1	34,8	18,6	10
08:00	12,0	39,4	90,8	21,3	51,4	18,6	10
09:00	6,9	20,0	42,1	9,0	22,1	18,7	10
10:00	0,0	60,3	143,4	36,2	83,1	19,3	10
11:00	5,8	27,5	75,3	16,0	47,8	19,1	10
12:00	5,2	29,1	66,9	17,4	37,8	19,2	10
13:00	10,3	39,4	116,3	26,6	76,9	19,3	10
14:00	5,0	23,0	55,9	12,1	32,9	19,4	10
15:00	4,5	14,9	30,4	6,2	15,5	19,5	10
16:00	6,2	31,7	69,0	18,8	37,3	19,5	10
17:00	4,5	17,7	47,2	11,7	29,5	19,3	10
18:00	3,6	10,9	35,0	7,6	24,1	19,3	10
19:00	3,2	28,8	109,6	30,6	80,8	19,3	10
20:00	5,3	52,5	149,8	47,5	97,3	19,3	10
21:00	5,3	32,2	135,1	29,2	102,9	19,3	10
22:00	7,0	20,9	50,2	10,7	29,3	19,3	10
23:00	5,7	26,1	112,0	24,3	85,9	19,3	10

Evolution Moyenne Horaire du taux d'H₂S





14.3 PLANS DÉTAILLÉS DU RÉSEAU



14.4 PLAN GENERAL DU RESEAU

14.5 DETAIL DU RENOUELEMENT ELECTROMECHANIQUE

Renouvellement prévisionnel annexé au contrat au titre du Programme

Commune de Longeville sur Mer (Assainissement)

Désignation du site	Désignation de l'équipement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total (€)
Booster du Joussemet / Electricité	Démarrateur n°1									950				950
	Déshumidificateur									615				615
	Mesure de pression				256									256
	Télétransmission							1 881						1 881
Booster du Joussemet / Pompage	Débitmètre									2 660				2 660
	Pompe n°1									14 906				14 906
PI CRS plage du Rocher	Armoire de commande										2 856			2 856
	Pompe submersible							1 375						1 375
	Satellite			2 248										2 248
PI La Raisinière 2 - Rte de St Vincent/Jard	Télésurveillance												938	938
	Armoire de commande										2 645			2 645
PI rue des Roses	Pompe submersible				1 503									1 503
	Satellite			1 954										1 954
	Armoire de commande		2 875											2 875
PR Allée des Vanneaux	Clapets vannes		875											875
	Pompe		938											938
	Armoire de commande													
PR chemin de la Rondouze	Pompe submersible n°2										1 564			1 564
	Télésurveillance										1 304			1 304
PR Chemin de l'Alouette	Armoire de commande				4 098									4 098
	Ballon anti-bélier							6 490						6 490
	Transmetteur réseau coordonné		1 421											1 421
PR de la Guérinière	2 Clapets 3 vannes dn150 et 1 vanne dn80										2 804			2 804
	Armoire de commande					4 098								4 098
	Ballon anti-bélier											4 541		4 541
	Pompe submersible n°1		4 048											4 048
	Pompe submersible n°2		4 048											4 048
	Récepteur Dupline						1 716							1 716
PR de la Motte Martin - Les Bourdes	2 Clapets vannes dn100 et 1 vanne dn80										2 084			2 084
	Armoire de commande				4 098									4 098
	Ballon anti-bélier							6 490						6 490
	Electromatic Dupline				1 588									1 588
	Pompe submersible n°1										5 150			5 150

Rapport Annuel du Délégué



Désignation du site	Désignation de l'équipement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total (€)
PR de la Motte Martin - Les Bourdes	Pompe submersible n°2										5 150			5 150
PR de la plage du Rocher	Armoire de commande				7 724									7 724
	Automate				3 528									3 528
	Ballon anti-bélier				2 983									2 983
	Clapets vannes + vanne dn80											2 804		2 804
	Télesurveillance				4 788									4 788
PR de la Tonnelle	Armoire de commande										3 136			3 136
	Pompe submersible n°1				3 439									3 439
	Pompe submersible n°2				3 439									3 439
PR des Mimosettes	Télesurveillance									1 246				1 246
PR du Camping du Rocher	Ballon anti-bélier						2 916							2 916
	Récepteur Dupline					1 503								1 503
PR Impasse des Tamaris	Télesurveillance												1 625	1 625
PR la Jalousie	2 Clapets vannes dn80 et 1 vanne dn65							1 692						1 692
	Armoire de commande					3 120								3 120
	Pompe submersible n°1	1 230												1 230
	Satellite			1 976										1 976
PR les Brunelles - Jamy	2 Clapets vannes dn150 et 1 vanne dn80	2 804												2 804
	Armoire de commande	4 098												4 098
	Ballon anti-bélier	2 916												2 916
	Colonnes et collecteur	2 248												2 248
	Pompe submersible n°1	8 560												8 560
	Pompe submersible n°2	8 560												8 560
	Télesurveillance											1 815		1 815
PR les Conches (Route d'Angles)	2 Clapets vannes dn100+1 vanne dn 150												3 058	3 058
	Armoire de commande				5 008									5 008
	Ballon anti-bélier				6 490									6 490
	Pompe submersible n°2									4 078				4 078
	Satellite				1 670									1 670
PR les Dryades	2 Clapets vannes							1 575						1 575
	2 Trappes						844							844
	Armoire de commande					3 120								3 120
	Colonnes et collecteur							1 800						1 800
	Porte abri armoire					510								510
	Télesurveillance											1 304		1 304
													1 246	1 246
PR Lot. de la Vallée.	Télesurveillance											1 304		1 304
PR Principal La Raisinière	Pompe submersible n°1												875	875
	Télesurveillance										1 125			1 125
PR rue de la Paillière	Pompe submersible n°1								1 662					1 662

Rapport Annuel du Déléguataire



Désignation du site	Désignation de l'équipement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total (€)
PR rue de la Paillère	Télétransmission									1 663				1 663
PR rue de l'océan	Pompe submersible									1 178				1 178
	Télesurveillance										1 204			1 204
PR rue du Docteur Joussemet	2 Clapets vannes								2 084					2 084
	Armoire de commande					7 618								7 618
	Automate					3 571								3 571
	Démarrur n°1										950			950
	Pompe submersible été n°1										13 510			13 510
	Pompe submersible hivers n°2										3 451			3 451
	Récepteur du pline						4 093							
PR rue du Marais Lot. la Pépière	Télesurveillance					4 186								4 186
	Pompe submersible n°2									1 564				1 564
PR STEP La Pépière	Télesurveillance										1 304			1 304
	2 clapets vannes													1 948
	Armoire électrique													3 000
	Colonnes et collecteur													3 218
	Pompe submersible n°1													3 136
STEP Longeville sur Mer - La Pépière	Pompe submersible n°2													1 603
STEP Longeville sur Mer - La Pépière	Portail		1 500											1 500
STEP Longeville sur Mer - La Pépière / Eau Industrielle prétraitement	Pompe de surpression eau Industrielle								1 125					1 125
	Armoire de commande									24 629				24 629
STEP Longeville sur Mer - La Pépière / Electricité BT	Automate										11 013			11 013
	Dialogue opérateur Magéllis										3 250			3 250
	Disjoncteur						456							456
	Télesurveillance										2 243			2 243
STEP Longeville sur Mer - La Pépière / Instrumentation	Débitmètre boues													2 035
	Débitmètre sortie													9 793
	Enregistreur				2 210									2 210
	Mesure de Redox					2 375								2 375
	Pluviomètre				774									774
	Préleveur de sortie													6 548
STEP Longeville sur Mer - La Pépière / Poste de colature	Préleveur d'entrée									4 129				4 129
	Pompe poste toutes eaux					1 673								1 673
STEP Longeville sur Mer - La Pépière / Prétraitement	Débitmètre La Pépière									938				938
	Débitmètre Le Rocher									1 000				1 000
	Débitmètre Les Conches									1 000				1 000
STEP Longeville sur Mer - La Pépière / Relèvement de tête	3 Clapets vannes				2 789									2 789
	3 Colonnes dn150 et collecteur dn200				2 053									2 053
	Pompe submersible n°1							2 744						2 744

Rapport Annuel du Déléguataire



Designation du site	Désignation de l'équipement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total (€)
STEP Longeville sur Mer - La Pépière / Relèvement de tête	Pompe submersible n°2			2 744										2 744
STEP Longeville sur Mer - La Pépière / Silo de stockage	Agitateur silo	8 350												8 350
STEP Longeville sur Mer - La Pépière / Traitement des boues / Filtre à bande	Pompe alimentation en boues			3 164										3 164
	Pompe de lavage					1 795								1 795
	Pompe gavageuse									1 919				1 919
STEP Longeville sur Mer - La Pépière / Bassin d'aération	Agitateur Bassin Aération		11 460											11 460
	Pompe Liqueur mixte n°1			1 940										1 940
	Pompe liqueur mixte n°2						1 940							1 940
	Rampes de 48 diffuseurs								10 280					10 280
STEP Longeville sur Mer - La Pépière / Traitement secondaire / Déphosphatation physico-chimique	Pompe doseuse			820										820
	Surpresseur d'aération n°1	14 301												14 301
STEP Longeville sur Mer - La Pépière / Traitement secondaire / Local surpresseur	Ventilation local surpresseur	379												379
	Pompe extraction					2 873								2 873
STEP Longeville sur Mer - La Pépière / Traitement secondaire / Poste de recirculation	Pompe recirculation n°1					2 873								2 873
	Pompe recirculation n°2					2 873								2 873
STEP Longeville sur Mer - La Pépière / Traitement secondaire / Zone d'anoxie	Agitateur anoxie		6 375											6 375
	Total (Montant(s) contractuel(s) non actualisé(s)(€))	74 340	46 322	35 840	39 117	47 995	19 271	6 888	25 431	65 964	62 510	7 149	11 115	441 942

Les montants indiqués sont les Montants Initiaux Contractuels non actualisés aux conditions de vente du contrat.
 En vert sur fond orange : renouvellement réalisé
 En rouge et barré : équipement abandonné sans renouvellement
 En bleu et italique : renouvellement en retard
 En noir : Equipement non renouvelé

Rapport Annuel du Déléguataire



Participation (€)	2011
	0

Dotations annuelles actualisées (€)	2011
	37 965

Coefficient d'actualisation de la dotation	2011
	1,031

Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2011 au titre du Programme

Commune de Longeville sur Mer (Assainissement)	Montant réalisé pour l'année (€)	42 055
--	----------------------------------	--------

PR Allée des Vanneaux

Équipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :	Montant (€)
Armoire de commande	18/10/2011	Total	Programme	2 964
			Total (€)	2 964

PR les Brunelles - Jarry

Équipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :	Montant (€)
2 Clapets vannes dn150 et 1 vanne dn80	06/01/2011	Total	Programme	2 891
Armoire de commande	06/01/2011	Total	Programme	4 225
Colonnes et collecteur	06/01/2011	Total	Programme	2 317
			Total (€)	9 433

PR rue du Docteur Joussemet

Équipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :	Montant (€)
Armoire de commande	15/12/2011	Total	Programme	7 852
Automate	15/12/2011	Total	Programme	3 681
Démarrateur n°1	15/12/2011	Total	Programme	979
Récepteur dupline	15/12/2011	Total	Programme	4 222
Télésurveillance	15/12/2011	Total	Programme	4 315
			Total (€)	21 049

Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2011 au titre du Programme

Commune de Longeville sur Mer (Assainissement)	Montant réalisé pour l'année (€)	42 055
--	----------------------------------	--------

STEP Longeville sur Mer - La Pâpière / Silo de stockage

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :	Montant (€)
Agitateur silo	09/02/2011	Total	Programme	8 608
			Total (€)	8 608

Bilan financier du Programme

Commune de Longeville sur Mer (Assainissement)

DOTATIONS ET AVENANTS NON ACTUALISES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total (€)
Dotation (€)	36 827	36 827	36 827	36 827	36 827	36 827	36 827	36 827	36 827	36 827	36 827	36 827	441 924

COEFFICIENTS D' ACTUALISATION	2010	2011
Coefficient de la dotation	1,00000	1,03090
Coefficient de report de solde	1,00000	1,00000

RENOUVELLEMENT REALISE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total (€)
Dotation actualisée (€)	36 827	37 995											74 792
Report de solde actualisé (€)		11 189											
Renouvelé annexé au contrat													
Renouvellement Total	25 638	42 055											67 693
Autre renouvellement													
Renouvellement Total													
Grosses réparations													
Autre renouvellement sur devis													
Renouvellement Total													
Grosses réparations													
Total renouvellement (€)	25 638	42 055											67 693
Participation ou Engagement (€)													
Solde (€)	11 189	7 099											

Participation (€)	2011

Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2011 au titre de la Garantie

Commune de Longeville sur Mer (Assainissement)	Montant réalisé pour l'année (€)	964
--	----------------------------------	-----

PR Allée des Vanneaux

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :
Télésurveillance	17/11/2011	Total	Garantie

14.6 LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES

SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Surveillance

Arrêté du 27 octobre 2011

(JO 9/11/2011)

Portant modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques au titre du code de l'environnement

Cet arrêté définit les conditions dans lesquelles peut être agréé par le ministère chargé de l'environnement un laboratoire qui effectue des analyses physico-chimiques, chimiques, hydrobiologiques ou écotoxicologiques et des contrôles des eaux et des sédiments dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.

Ces analyses et contrôles peuvent être prescrits en application de l'article R. 214-50 du code de l'environnement susvisé ou pour réaliser d'autres analyses, contrôles et évaluations qui peuvent être nécessaires pour l'application des articles L. 214-1 et suivants et de l'article L. 511-1 et suivants du code de l'environnement ou pour la prévention et la lutte contre la pollution des eaux.

Cet agrément répond aux besoins du programme de surveillance en application de l'article L. 212-2-2 du code de l'environnement.

Décret n° 2011-1460 du 7 novembre 2011

Modifiant les dispositions du code de l'environnement fixant les modalités du contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration et modifiant le décret n° 2009-835 du 6 juillet 2009 relatif au premier contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration

Ce texte réforme et précise l'ensemble du contrôle périodique auquel sont soumises les ICPE relevant du régime de déclaration avec contrôle périodique.

- Assurer un contrôle périodique tous les cinq ans par un organisme agréé, ou 10 ans si certification ISO 14 001
- Dispense du contrôle en cas d'enregistrement SMEA de l'ICPE
- En cas de non-conformité majeure, présenter un plan d'action trois mois après la réception du rapport
- se mettre en conformité dans l'année qui suit la réception du rapport de contrôle périodique et solliciter une contre visite auprès de l'organisme de contrôle
- conserver les deux derniers rapports de contrôle périodique

Fonds de garantie « Risques épandage »

Arrêté du 12 juillet 2011

Relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de compostage soumises à déclaration sous la rubrique no 2780

Ce texte détermine de nouvelles normes applicables aux ICPE de compostage soumises au régime de déclaration. **Ces exigences ne sont pas encore connues** faute de publication de ces annexes à ce jour.

Décret n°2011-828 du 11 juillet 2011

Portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets

Il s'agit du décret d'application de l'ordonnance n°2010-1579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets. Ce dernier texte transpose la directive européenne n°2008/98 du 19 novembre 2008 relative aux déchets.

En application de la loi et de la directive concernées, ce décret renforce la planification de la gestion des déchets. Il met aussi en place d'autres exigences :

- Biodéchets : obligation pour le producteur ou de son détenteur en grande quantité de mettre en place le tri sélectif
- Elargissement de l'obligation de tenir un registre de déchets à conserver trois ans dans tous les cas.

Arrêté du 12 juillet 2011

Fixant les seuils définis à l'article R. 543-225 du code de l'environnement

L'arrêté définit les seuils établis par le décret du 11 juillet 2011 pour établir les notions de biodéchet et de détenteur ou producteur d'une importante quantité de biodéchets.

Travaux sur le réseau

Décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011

(JO octobre 2011)

Relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distributions

Ce décret s'applique au 1^{er} juillet 2012 et remplace le décret 91-1147 du 14 octobre 1991.

- obligation de **communication de la zone d'implantation** et de la catégorie d'ouvrage mentionnée à l'article R. 554-2 du code
- possibilité de **demande le classement de l'ouvrage en ouvrage sensible**, en cas de la dangerosité de l'ouvrage en cas d'endommagement potentiel
- en cas de fin d'exploitation de l'ouvrage, sans qu'il y ait obligation de remise en l'état (démantèlement), exigence d'informer le guichet unique et de remettre les plans de l'ouvrage.